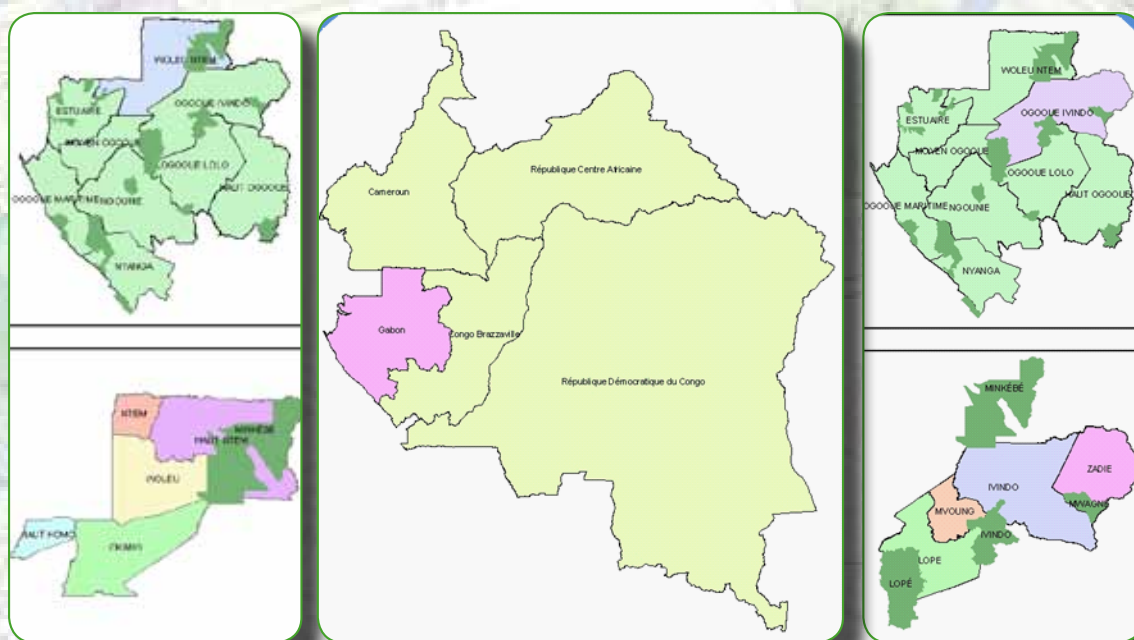


PROJET DE CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DANS LE BASSIN DU CONGO



RAPPORT DE SYNTHÈSE GLOBALE DES ACTIVITÉS

Mai 2009-Juillet 2011

BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brain-forest.org – www.brain-forest.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR

DJINANG Martial

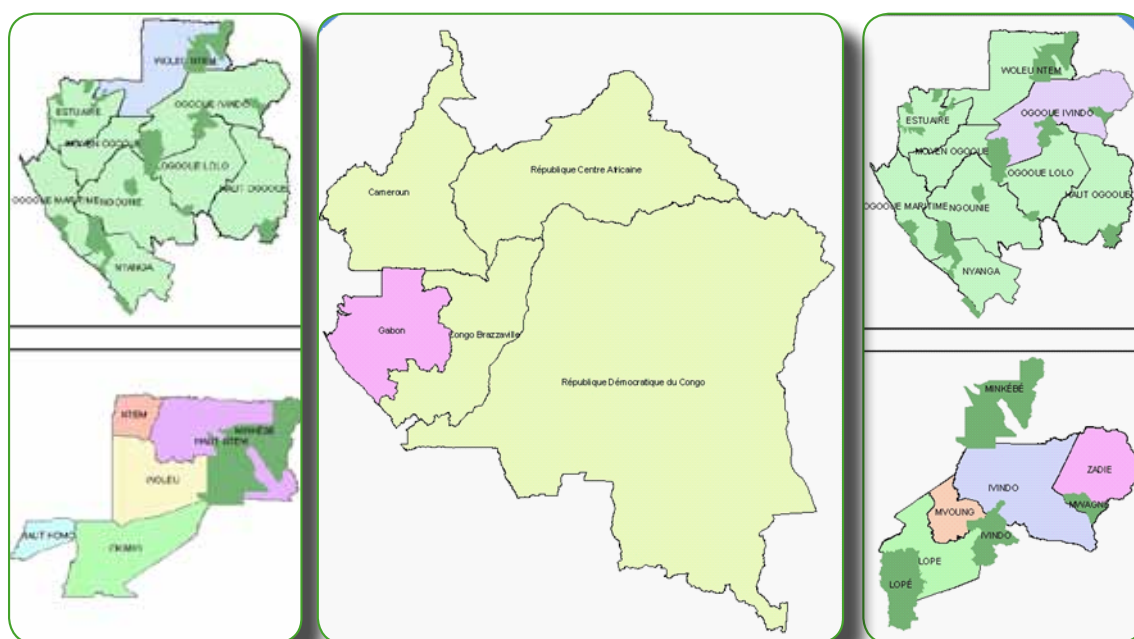
NGUEMA ALLOGO Freddy

NZIENGUI KASSA Sam

MEYE OBIANG Olivier

©Mai 2009- Juillet 2011

PROJET DE CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DANS LE BASSIN DU CONGO



RAPPORT DE SYNTHÈSE GLOBALE DES ACTIVITÉS

Mai 2009-Juillet 2011

SOMMAIRE

CONTEXTE GÉNÉRAL	5
OBJECTIFS	9
CHOIX DES SITES	11
MÉTHODOLOGIE ET ACTIVITÉS	13
I - Méthodologie.....	13
II - Activités.....	14
RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS PAR ZONE	17
I - Zone du Woleu-Ntem: Minvoul	17
II - Zone de la Ngounié : Ikobey	29
III -Zone de l'Ogooué-Ivindo : Makokou	35
IV -Zone de l'Estuaire : Rive Gauche.....	44
DIFFICULTÉS	55
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	57

Contexte général

Les forêts gabonaises sont d'une richesse biologique capitale et constituent une partie importante source de revenus du pays, mais sont aussi le moyen d'existence de dizaines de milliers de Gabonais. La problématique de la gouvernance des ressources naturelles s'est accrue de plus en plus au cours de notre siècle à travers notamment la cohabitation sur des terres communes de plusieurs acteurs aux objectifs et intérêts pas toujours convergents. En effet tandis les uns s'approprient l'espace forestier pour des besoins économiques et de conservation, d'autres le considèrent avant tout comme leur principal habitat, le lieu où ils prélèvent les éléments nécessaires à leur survie. De ce fait les populations rurales, les concessionnaires forestiers et miniers de même que les Gestionnaires des Aires protégées s'approprient à quelques exceptions près le même espace forestier.

Outre les populations qu'elle renferme et dont la survie est étroitement liée à l'utilisation de la forêt et de ses ressources, l'espace forestier gabonais se caractérise par le développement de plusieurs processus de gestion des ressources naturelles. Il s'agit notamment de:

L'exploitation du fer

La province de l'Ogooué-Ivindo renferme l'une des plus grandes réserves de fer au monde dont l'exploitation a été confiée à un consortium chinois (CEMEC). Cette concession d'exploitation minière s'étale sur 7700 km².

La présence des Aires protégées :

En août 2002, le Président Omar Bongo ODIMBA créait par une série de décrets présidentiels, un Réseau de 13 Parcs nationaux, couvrant 30.138 km² (incluant 1.293 km² de territoire marin), soit plus de 11% du territoire national.

La création de ces Parcs nationaux constituera une initiative sans nulle autre pareille en Afrique centrale et placera le Gabon au sommet de la hiérarchie africaine en matière de gestion des Aires Protégées.

L'existence de concessions forestières

Le paysage forestier national se caractérise également par la présence de plusieurs Concessions forestières sous Aménagement Durable (Rougier Gabon, TTIB, Olam Gabon, HTG, Sunry Gabon, Grand Bois, etc.) d'une part et des concessions non encore en activités d'autre part.

Il ressort de plusieurs études menées préalablement que les populations locales et autochtones vivent prioritairement des prélèvements des ressources naturelles dans la forêt à travers la pratique de leurs activités de pêche, de cueillette, de chasse, d'agriculture, etc. De même des études telles que : « la Gestion des ressources naturelles par les populations du Komo-Océan » (Aventure Sans Frontières), « le Rapport MARP » (Brainforest 2008), « la gestion foncière en milieu rural » (Brainforest, 2010) et « caractérisation des activités de la population de Makokou à l'intérieur du Parc national de l'Ivindo » (Marion Viano, 2005), ont révélé que plusieurs des activités précitées sont menées dans des terroirs villageois, qui pour l'essentiel sont situés à l'intérieur ou dans la périphérie des parcs nationaux et des concessions forestières et minières ci-dessus cités.

Cette situation de cohabitation entre les différents usagers met notre pays au centre d'une préoccupation d'envergure mondiale qui est celle de la conciliation des droits et intérêts des communautés aux besoins de gestion durable des forêts.

Fort de ce constat et dans le souci de promouvoir les droits des communautés locales, le législateur adoptera en 2007 la Loi N°003/2007 du 27 août 2007

relative aux parcs nationaux. Ce texte, tout en prônant la gestion participative des parcs nationaux a prévu plusieurs éléments qui matérialisent la prise en compte des droits et intérêts des communautés locales. Il s'agit notamment :

- De la création, du classement et du déclassement total ou partiel des parcs nationaux en tenant compte des droits coutumiers des communautés locales (Article 4);
- De la modification des limites d'un parc national ou de sa zone périphérique obligatoirement précédée d'une étude d'impact environnemental, après consultation des autorités et des communautés locales (Article 7) ;
- De la création d'une zone périphérique et d'une zone tampon dans chaque parc national (Articles 13, 14 et 15);
- De la création d'un comité consultatif de gestion locale dans chaque parc (Articles 18 et 45);
- De la prise en compte des droits d'usage des populations locales dans les plans de gestion des parcs nationaux (Article Article 21);
- De la possibilité de modification des limites d'un parc national par décret pris en Conseil des Ministres sans qu'il puisse en résulter une diminution supérieure à deux pour cent (2%) de la superficie du parc concerné, ceci pendant une période de cinq ans à compter de la promulgation de la loi sur les parcs nationaux (Article 69).

S'agissant des secteurs forestier et maritime, le législateur à travers le Code Forestier et le Code des Pêches et de l'Aquaculture, a également prévu d'autres mécanismes de participation et de sauvegarde des droits des communautés qui se résument en ce qui suit:

- La création d'un domaine forestier rural (Article 5, Code Forestier);
- les droits d'usages coutumiers (Article 14 et Chapitre vi, Code Forestier et Article 4 du Code de des Pêches et de l'Aquaculture);
- Les forêts communautaires (Article 156, Code Forestier);
- La battue administrative (Article 196, Code Forestier), initiée par l'administration afin d'abattre les animaux en cas de destruction des cultures ou de menace de vies humaines par ceux-ci;
- La contribution des exploitants forestiers à la réalisation des œuvres sociales dans les villages (Article 251 Code Forestier);
- La légitime défense (Article 171 et 172 du Code Forestier).

Toujours dans cette perspective, un Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) a été initié. L'un de ses mérites a été non seulement de prévoir la participation des communautés dans la gestion des ressources naturelles mais également de doter notre pays d'un Plan de Développement de Peuples Autochtones.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs en matière de gestion des ressources naturelles, de la confusion entre certains terroirs villageois et des espaces réservés aux autres usagers de la forêt, compte tenu également des faibles capacités des communautés pour sécuriser leur espace foncier et participer aux processus de gestion durable des ressources naturelles tels que prescrits par la législation en vigueur, Brainforest avec l'appui de la Rainforest Foundation United Kingdom a cru nécessaire d'apporter son expérience aux différents acteurs en général et aux communautés locales en particulier au travers du Projet de Cartographie Participative. En effet, les recherches actuelles sur la déforestation et les mécanismes qui peuvent l'empêcher suggèrent que la sécurisation du régime foncier et des droits coutumiers est l'une des façons les plus efficaces de protéger les forêts et de réduire la pauvreté des communautés forestières.

Objectifs

Le projet de Cartographie Participative de façon globale a pour ambition de promouvoir la prise en compte des droits des communautés forestières dans les processus législatifs, politiques et stratégiques en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts. Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques qui concernent notamment:

- Le Renforcement des capacités des communautés locales y compris autochtones, des membres de la société civile et des agents de l'Etat en cartographie participative;
- L'appui des communautés dans la production des cartes participatives de leurs terroirs villageois et d'utilisation des ressources forestières;
- L'utilisation des cartes participatives ainsi produites, pour la prise en compte des droits des communautés dans les différents processus au niveau local et réglementaire concernant la gestion des ressources naturelles.



Choix des sites

Le choix des sites et des communautés partenaires s'est fait sur la base d'un certain nombre de critères, presque communs. Il s'agit entre autre:

- du problème d'accès aux ressources forestières éprouvé par les communautés locales et autochtones en raison de leur forte dépendance vis-à-vis des forêts pour leur survie et particulièrement pour les peuples autochtones (Minvoul, Makokou, Pongara et Ikobey);
- du conflit hommes-éléphants (Makokou et Pongara);
- de l'absence de retombées économiques malgré l'exploitation forestière (Ikobey, Minvoul et Makokou);
- de la méconnaissance et de l'absence de matérialisation des limites des parcs nationaux et de leur zone périphérique (Ivindo, Minkébé, Pongara et Waka);
- la proximité de ces communautés avec le site Bélinga (Makokou) ;
- des conflits intercommunautaires au niveau de la propriété coutumière (Makokou);
- chevauchement et parfois une confusion entre les terroirs villageois, les concessions et les aires protégées (Minvoul, Makokou, Ikobey et Pongara) ;
- faibles capacités des communautés locales en matière de connaissance de leurs droits coutumiers et de méthodologie pour accéder à ceux-ci (Minvoul, Makokou, Ikobey et Pongara).
- Absence d'existence au niveau local de cadre formel de concertation entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles.



Méthodologie et Activités

I - MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre ses objectifs, le projet a adopté une approche participative basée de façon globale sur le renforcement des capacités des acteurs du projet, les échanges, la collecte de données, des missions dites de validation des cartes produites et des ateliers afin de contribuer à la mise en place des cadres de gestion concertée des ressources naturelles.

Afin de produire plus d'impact nous avons veillé à travailler avec les différentes catégories ci-après : communautés locales, administrations techniques et organisations de la société civile. S'agissant spécifiquement de l'Administration et dans le souci de produire également plus d'impact, le projet a travaillé avec les administrations centrales et locales.

Dans le cadre du renforcement de capacité et au-delà des différentes formations dispensées, Brainforest a veillé à impliquer les parties prenantes dans les missions de terrain, question pour elles de joindre la théorie à la pratique, mais aussi afin de s'assurer que les représentants de l'administration s'imprègnent d'avantage des réalités communautaires.

Afin de faciliter leur participation aux négociations avec l'Administration et les services techniques concernés et les autres usagers des forêts, pour un meilleur accès aux ressources et un partage équitable des bénéfices, les représentants des communautés ont été formés aux techniques de Plaidoyer. De façon générale nous avons toujours procédé à des réunions de préparation préalable des grandes rencontres avec l'ensemble des représentants des communautés locales et autochtones.

L'approche du dialogue multi-acteurs a été également utilisée dans le cadre de ce projet, ceci afin de contribuer au développement dans la localité d'une gestion participative axée sur la participation des communautés non seulement aux discussions, à la planification mais aussi à la gestion des forêts et à la jouissance des retombées y relatives.

II - ACTIVITÉS

Formations

Des techniciens SIG sur l'utilisation du GPS et élaboration des cartes, des facilitateurs en techniques de recherche participative et formation des cartographes locaux et causeries éducatives (Sur les utilisations possibles des cartes produites, sur l'appui à la définition des critères de choix des représentants communautaires aux négociations, les techniques de Plaidoyer et de Lobbying).

Mission de pré-prospection

Avec pour objectifs de connaître le contexte général avec un accent sur la problématique de la gestion des ressources naturelles ; prendre attache avec les autorités, les administrations et les communautés locales et leur présenter le projet ; et enfin définir les critères de choix des communautés avec lesquelles le projet sera mis en œuvre.

Mission de prospection

Elle permet de revenir sur la présentation du projet aux partenaires et de travailler à mieux connaître les communautés choisies (mode de vie, gestion des ressources naturelles, niveau de développement, conflits liés à l'usage des ressources etc.). C'est également pendant cette mission que tous les éléments logistiques (les pistes routières et fluviales parcourues par les communautés, le temps passé en forêt, la réalisation au sol de la carte des terroirs et d'utilisation des ressources, puis sa transposition sur papier, la restauration des équipes en forêt etc.) sont préparés.

Mission de collecte des données

Celle-ci se déroule en deux phases ; en effet tandis que plusieurs équipes (constituées des facilitateurs et des représentants des communautés jouant le rôle de cartographes locaux) se rendent en forêt munis des blocs notes et des GPS pour la collecte des points concernant les terroirs villageois et les activités qui y sont pratiquées, une autre équipe travaille au village afin d'approfondir les études socio-économiques (Recherche participative).

Le traitement des données GPS et production des cartes

Ce travail se fait sur la base de l'ensemble des points prélevés par les équipes de forêts.

Mission de validation des cartes

Durant cette mission, il s'agit de présenter aux parties prenantes en général et aux communautés en particulier les drafts des cartes et des rapports d'études socio-économiques produits pour amendements. La production d'une maquette à Ikobey dans le cadre de la cartographie participative 3 D.



Mission de dépôt des cartes et d'appui des communautés:

Dans la définition des critères de choix de leurs représentants aux échanges avec l'administration. Mission qui est souvent suivie ou combinée avec la Mission de causerie éducative avec les communautés locales sur les techniques de plaidoyer et Lobbying et d'adoption d'une stratégie de Lobbying ;

Atelier multi-acteurs:

Ou de restitution au niveau local afin de présenter les résultats et échanger sur la mise en place d'un cadre de gestion concerté des ressources naturelles ;

Mission d'appui des parties prenantes:

dans la mise en œuvre des recommandations de l'atelier multi-acteurs, et de consultations des parties prenantes sur le contenu d'un protocole d'entente entre l'administration et les communautés sur la pratique des droits d'usage coutumiers et économiques dans le massif forestier de Minkébé Ouest.

Mission de présentation et d'amendement du modèle du protocole produit.

Résultats et Recommandations par zone

I - ZONE DU WOLEU-NTEM: MINVOUL

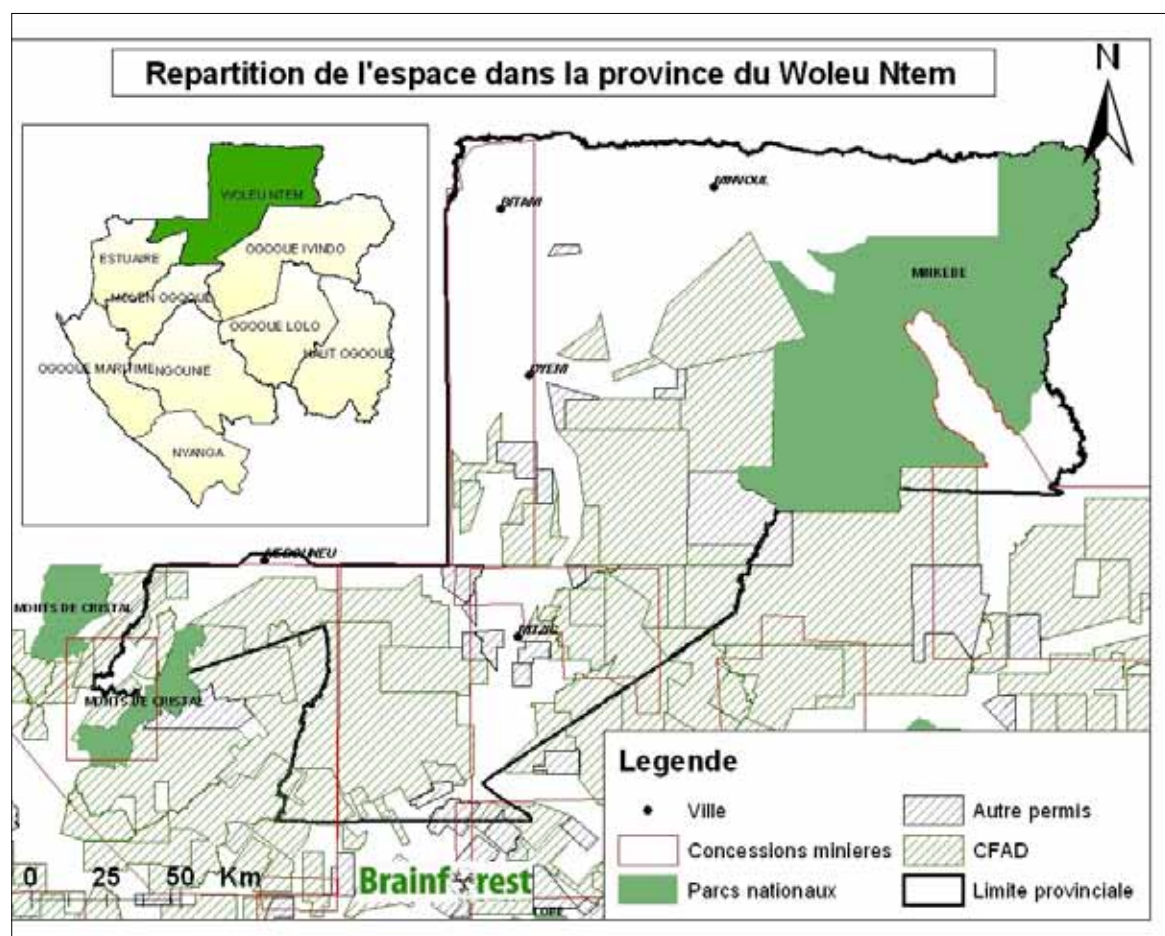


Figure : Localisation et répartition de l'espace dans la province du Woleu- Ntem

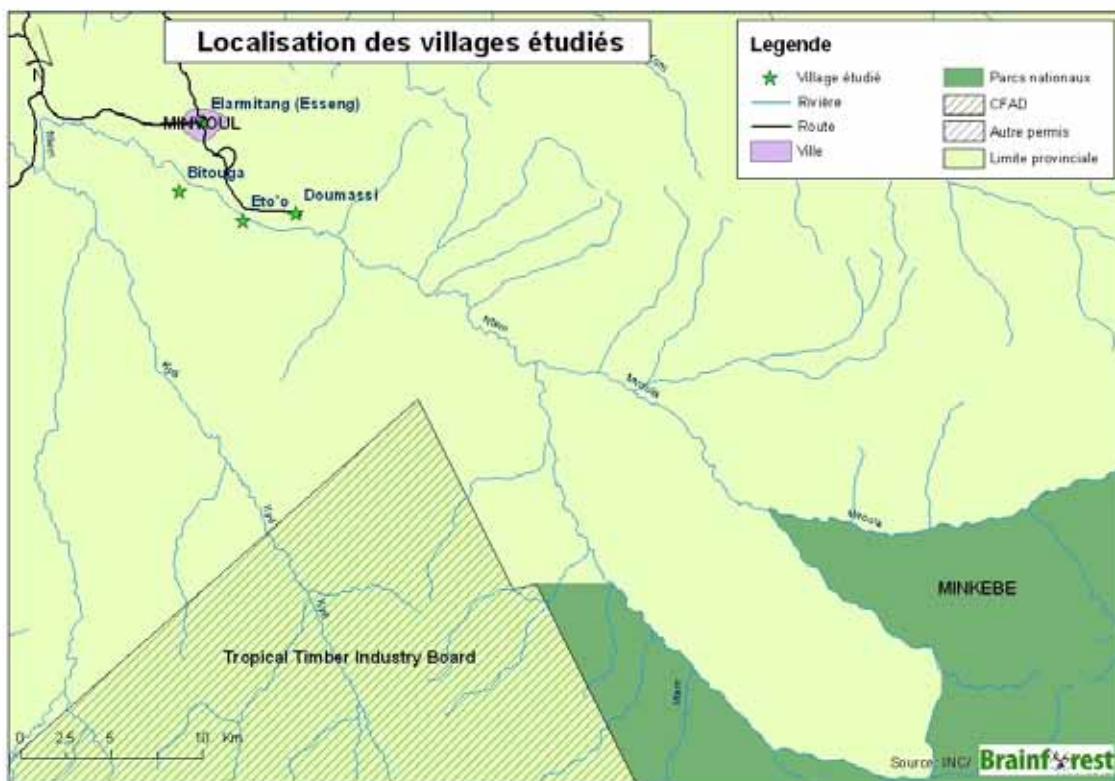


Figure : Carte de localisation des villages étudiés

I -1) Résultats du projet de cartographie participative à MINVOUL

a) En matière de Renforcement des capacités

Formation en cartographie participative, manipulation du GPS et Collecte des données cartographiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet au Gabon particulièrement pour le lancement dans la province, 28 personnes ont été formées dans les méthodes de travail participatif (approche de travail avec les communautés locales, cartographie participative). Ont pris part à cette formation six (6) personnes provenant de l'administration centrale et locale, vingt (20) personnes provenant de la société civile nationale et internationale. De plus, 17 membres des communautés des 4 villages ont été formés sur l'utilisation du GPS et la collecte des données.

Tableau 1 : Personnes ayant été formé en méthode de recherche participative

N°	NOM ET PRÉNOMS	ORGANISATION
	Facilitateurs	
0	Georges-Thierry HANDJA	Rainforest Foundation UK
PARTICIPANTS		
1	Joe EISEN	Rainforest Foundation UK
2	Edwige EYANG EFFA	Brainforest
3	Martial DJINANG	Brainforest
4	Jean François ONDZAGHA MBA	Brainforest
5	Richelieu ZUE OBAME	Brainforest
6	MEYE OBIANG Olivier	Brainforest
7	NZIENGUI KASSA Sam	Brainforest
8	Estimé Rosaire MBITHE	MINAPYGA
9	Louis NZENGUET NDANGOU	IMAGE Gabon Nature
10	Henri NDONG	Génération Eau Claire
11	Lydie TESSE	EDEN
12	Alex OKE MINSO	Edzengui (Minvoul)
11	MEZUI M'EKOGHA Antoine	MINEF Minvoul
13	Rafael AOUBA (sociologue)	ASF
14	Parfait NDONG ONDO	ASF
15	MAGAMA MUCKETU Pépin	ANPN
16	Jean Daniel MOUKAGNI IKAPI	Conservateur Minkebe Ouest
17	Audrey Paméla MAROUNDOU	FENSED
18	Géraldine OBONE NDONG	IRET
19	Jean Paul OBAME	ANPN, MINEF, ENEF
20	Frédéric Parfait ELLA	ARIGA
21	Pierre MIGOLET	MINEF
22	Marc ELLA AKOU	WWF
23	Hervé NZIENGUI NZAHOU	Ami Du Pangolin
24	France Carole BELLA	Conscience Baleine
25	Paulin YEMBI	CADDE
26	Carmen KOUEREY	ASF

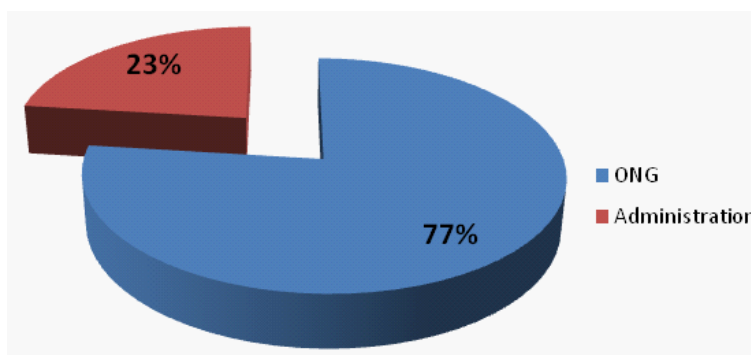


Figure : Répartition des participants en fonction de leur origine professionnelle

Appui des communautés dans la définition des critères de choix de leurs représentants; Appui dans la définition du rôle et des responsabilités de ceux-ci vis-à-vis de leurs communautés

Pour amorcer la phase de négociation et de lobbying avec les décideurs et permettre ainsi que leurs cartes et leurs droits soient reconnues et prises en compte dans les processus locaux en matière de gestion des ressources naturelles, les communautés ont été appuyées dans la définition des critères de choix de leurs représentants encore appelés « députés communautaires ».

Concernant ces choix, notre appui aura conduit les communautés à définir des critères en se basant tant sur les aspects de représentativité et d'efficacité.

S'agissant de l'aspect représentativité, les communautés en se référant à la cohabitation Fang/Baka, celles-ci ont retenu une répartition égale des sièges entre ces groupes ethniques. Cette décision a d'ailleurs fait l'objet d'une application effective par les parties prenantes.

Relativement à l'aspect efficacité, les communautés ont souhaité que leurs potentiels représentants puissent remplir les conditions suivantes:

- Etre disponible pour la communauté.
- Avoir une bonne connaissance de la forêt et avoir participé au processus depuis le début.
- Etre éloquent et avoir des aptitudes à s'exprimer facilement en public ;
- Etre identifié comme quelqu'un de positif et ayant un comportement exemplaire au sein de sa communauté.

Un appui a été également apporté aux communautés dans la définition du rôle et des responsabilités des représentants choisis. En effet, tout en les comparant aux députés de l'assemblée nationale, il leur a été donné la mission de promouvoir les intérêts de l'ensemble de leurs membres auprès des autres parties prenantes notamment en matière de gestion des ressources naturelles du massif de Minkébé. Il leur a été également recommandé de privilégier avant toute chose les intérêts du groupe au détriment de leurs intérêts personnels et égoïstes. En définitive l'obligation de rendre leur compte a également été recommandée de toujours procéder à une restitution des activités menées dans le cadre de ces projets à leur communauté.

Tableau récapitulatif des représentants et des personnes ressources

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNAUTÉ	GROUPE ETHNIQUE	TITRE
1-NDONG MBOULA Alain	Bitouga/Association Edzengui	Baka	Personne Ressource
2-OKE MINSO'O Alex	Président Association Edzengui	Baka	Personne Ressource
3-BITEGHE Edgar	Elarmintang	Fang	Personne Ressources
4-MEDANG René	Doumassi	Baka	Représentant
5-MBAZOGHE Melvin	Doumassi	Baka	Représentant
6-BIYOGHE Jean	Doumassi	Fang	Représentant
7-MEYONG ME NNA Richard	Doumassi	Fang	Représentant
8-EDAN Clément	Doumassi	Fang	Représentant
9-NTOUTOUME EKOME Léon	Bitouga	Baka	Représentant
10-AKARE Michel	Bitouga	Baka	Représentant
11-ETIME AZOMBE Blaise	Bitouga	Baka	Représentant
12-FANKEM Jean-Marie	Bitouga	Naturalisé Gabonais	Représentant
13-EBIO Joseph	Esseng/Elarmintang	Fang	ASF
14-NDONG Alain	Esseng/Elarmintang	Fang	ASF
15-NTOUTOUME Robert	Esseng/Elarmintang	Baka	ANPN
16-BIKE Benjamin	Esseng/Elarmintang	Baka	Conservateur Minkebe Ouest
17-BVASSEBA Bertrand	Eto'o	Baka	FENSED
18-NDZOBO Gervais	Eto'o	Baka	IRET
19-BISSO'O Hubert	Eto'o	Fang	ANPN, MINEF, ENEF

Causerie éducative avec les représentants communautaires sur le Plaidoyer / Lobbying et appui dans la définition d'un plan de plaidoyer

Afin d'engager de manière efficace la phase de négociation avec les décideurs pour une meilleure prise en compte de leurs droits et intérêts dans le système local de gestion des ressources, sur la base des cartes produites, nous avons pensé judicieux de procéder à une préparation préalable des communautés. Celles-ci ont notamment été édifiées sur les enjeux du plaidoyer et les étapes ou astuces à respecter pour une campagne efficace. A la suite de cette formation, les communautés ont trouvé judicieux d'adopter un plan de présentation unique de la situation de leurs droits en matière de gestion de ressources naturelles dans la zone. Et pour ce faire, elles se sont accordées sur la nécessité d'utiliser leurs travaux de cartographie participative comme outil d'illustration. De ce fait, les communautés sont désormais capables de présenter et ce de façon claire, leurs problèmes et les solutions y relatives en matière de gestion des terres et des ressources.

Figure: carte des terroirs villageois et d'utilisation des ressources naturelles de la communauté de Doumassi

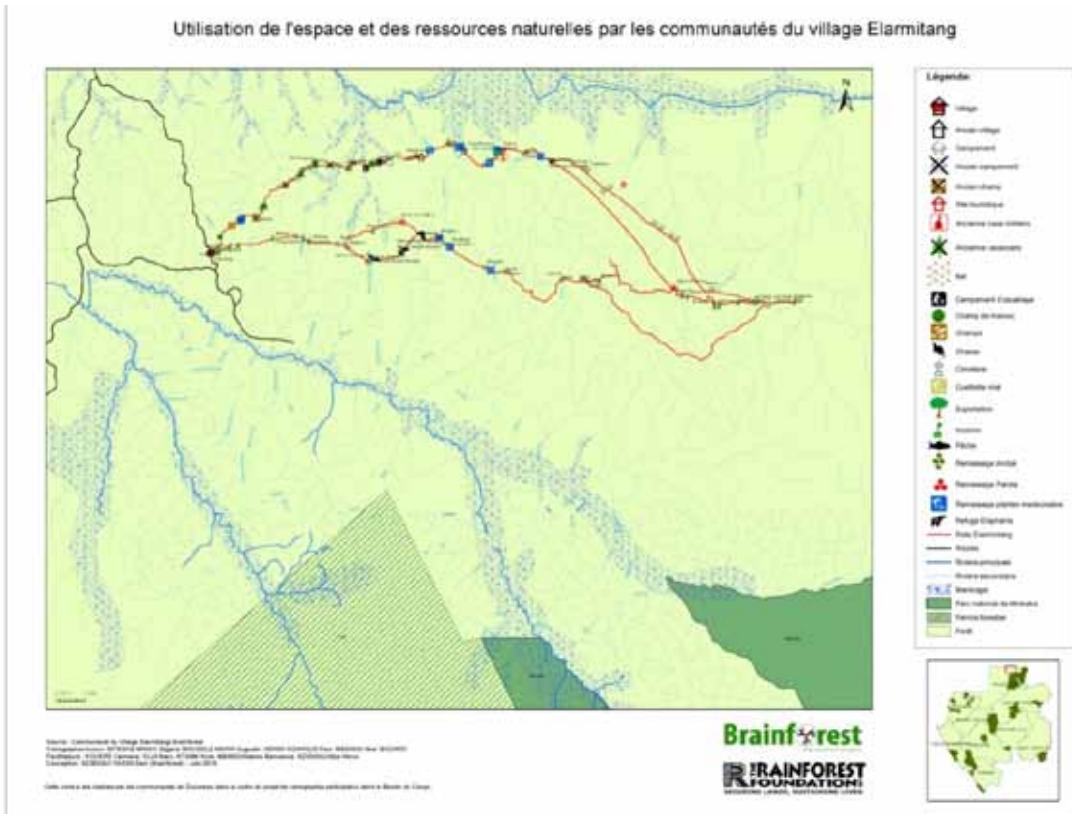


Figure: carte des terroirs villageois et d'utilisation des ressources naturelles de la communauté de Elarmintang

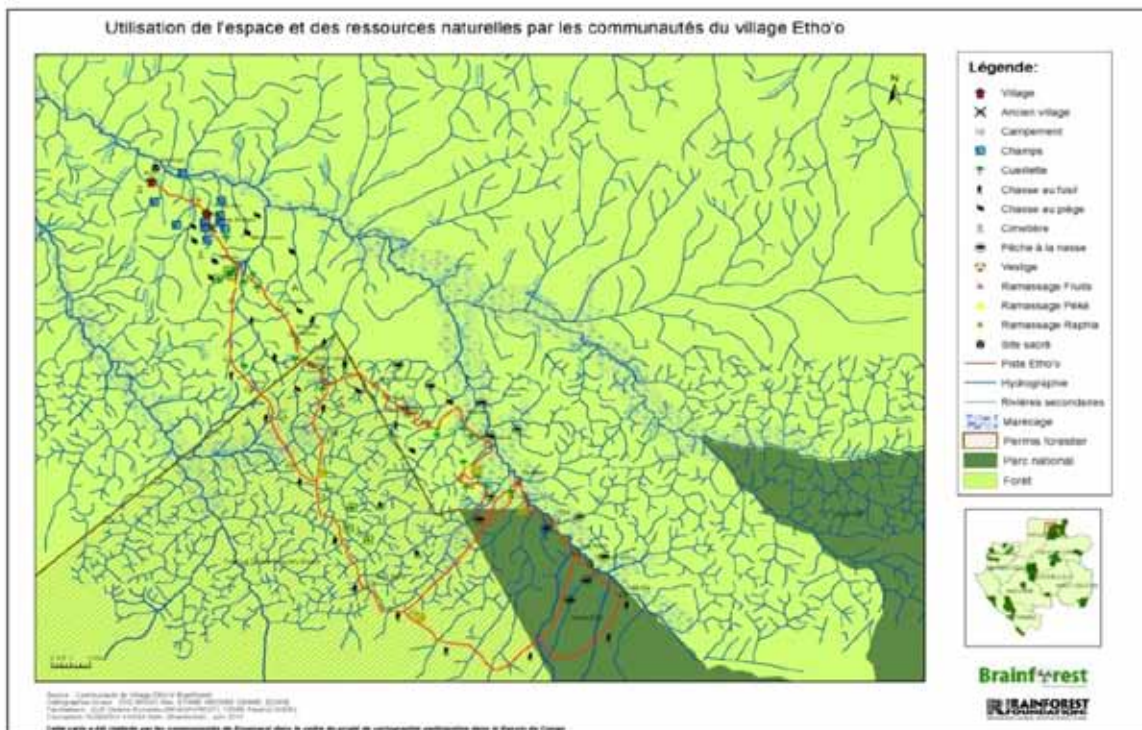


Figure : Carte des terroirs et d'utilisation des ressources naturelles des communautés d'Eto'o

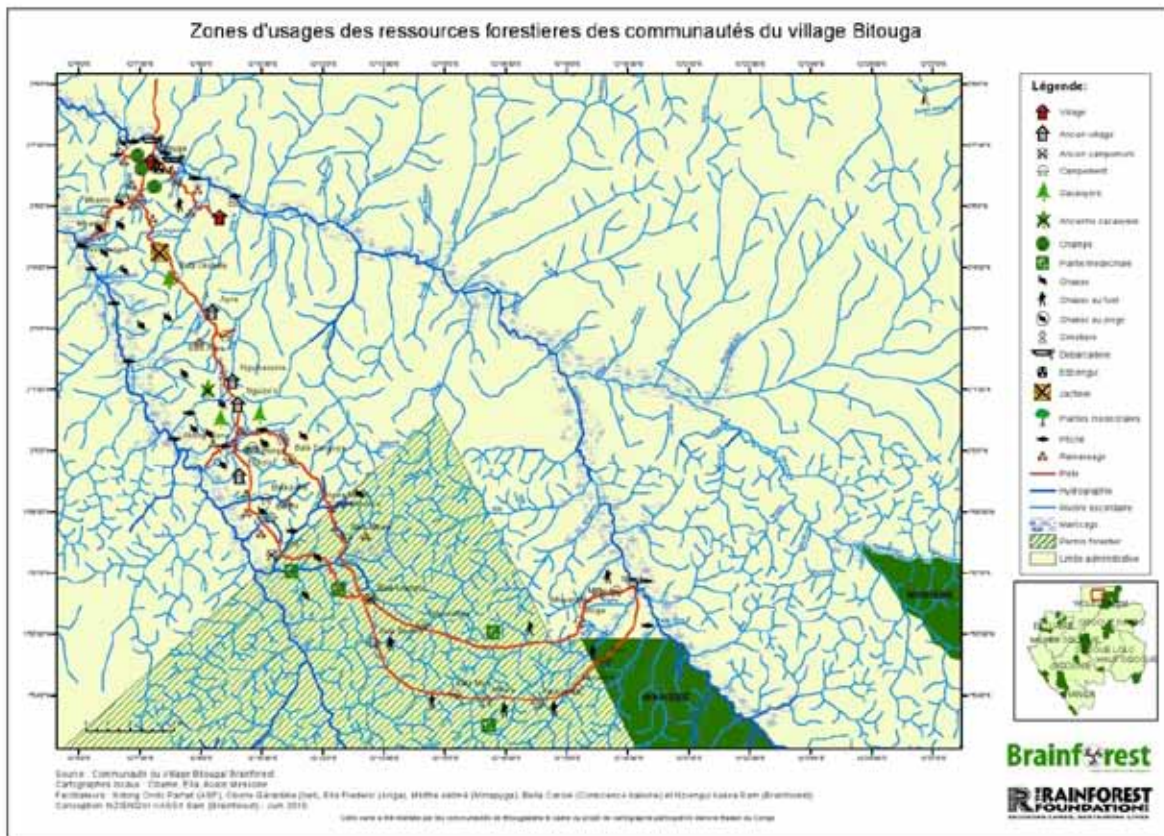


Figure 1: carte d'utilisation des ressources naturelles de la communauté de Bitouga

Au regard des différentes cartes participatives des communautés plusieurs conclusions peuvent être tirées. L'occupation de l'espace utilisé est fonction du moyen du transport et du type de voie empruntée mais aussi de l'éloignement ou de la proximité de la ressource par rapport au village et de l'activité y relative.

Documents produits

Un Rapport d'Etude intitulé: «*Mode de vie et Gestion des Ressources Naturelles par les Communautés vivant dans la périphérie du Parc National de Minkébé Oest: Cas des Villages Doumassi, Bitouga, Eto'o et Elarmintang*»

Ce rapport qui présente comme son titre l'indique le mode de vie et de gestion des ressources naturelles par les communautés ainsi que les principales difficultés qu'elles éprouvent dans le cadre de l'accès à celles-ci a été produit dans le souci d'appuyer les cartes participatives.

Tout en présentant le contexte historique avec le déguerpissement par le colon de Minkébé, le présent rapport présente le fort attachement des communautés de la zone à l'utilisation des ressources naturelles pour leur survie. Ce rapport parle également des problèmes liées à la gestion des ressources naturelles : Existence des pratique de mauvaise gestion de ressources naturelles, conflits au niveau de l'utilisation de l'espace, absence d'un cadre de dialogue entre les différentes usagers de la forêt, problème d'accès et d'usage des ressources par les communautés, absence de délimitation du parc et de sa zone périphérique, absence de retombées de l'exploitation forestière pour les communautés etc.) dans la zone. Le rapport propose également quelques recommandations: éducation environnementale, développement des alternative à la chasse, prise en compte des droits d'usage des communautés dans la gestion du parc et de la concession forestière TTIB, matérialisation des limite du parc et de sa zone périphérique sur la base de la cartographie participative.

Un Rapport de l'Atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkébé Ouest (Minvoul)

Dans le cadre de ses projets «*Cartographie Participative dans le Bassin du Congo*» et «Faciliter l'implication des communautés dans la gestion des Parcs nationaux au Gabon» Brainforest a organisé un atelier portant sur sa contribution à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles.

A travers celui-ci, il était question de façon globale de contribuer à la mise en place dans la zone de Minvoul d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles qui tienne compte des droits des communautés locales et autochtones. De façon spécifique, il était question de:

- Faire une restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menées sur la gestion des forêts par les communautés locales et autochtones de Minkébé;
- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts de Minvoul sur le système actuel de gestion des ressources naturelles et les changements souhaités;

- Faciliter la prise en compte des droits des communautés dans les processus locaux de gestion des forêts à travers la capitalisation des travaux de cartographie et des recherches participatives menées;
- Amorcer la réflexion sur l'idée de mise en place de comité de suivi de gestion des ressources naturelles dans la zone de Minvoul.

Ce rapport revient amplement sur le déroulement et le contenu des échanges de même les résolutions qui ont été prises en vue de l'implication effective des communautés et de la bonne gestion Des ressources du massif forestier de Minkébé.

Un protocole d'entente portant sur la pratique des activités de subsistance à travers la jouissance des droits coutumiers et économiques par les communautés dans le massif forestier de Minkébé Ouest

A l'issue de l'atelier organisé le 4 septembre 2010 et portant sur la contribution de Brainforest à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources du massif forestier de Minkébé Ouest, les communautés avaient formulé le besoin de signer avec les administrations techniques concernées (Agence Nationale des Parcs Nationaux ET Eaux et Forêts) un protocole d'entente. Celui devait en effet porter sur la pratique de leurs droits d'usage dans le massif forestier de Minkébé. Par la même occasion, la responsabilité de produire une première version de ce document avait été confiée à Brainforest.

A ce jour, non seulement ce protocole a été produit mais il a été amendé par les différentes parties prenantes qui se préparent pour sa signature.

A travers ce protocole d'entente, il est question pour les parties prenantes d'atteindre les objectifs suivants :

- combler le vide créé par l'absence d'un plan de gestion pour le parc national de Minkébé;
- concilier les intérêts de conservation avec ceux des populations locales dans le cadre du respect des droits d'usage coutumiers et économiques;
- définir les activités de subsistance et les modalités de pratique de mise en œuvre de celles-ci dans le massif forestier de Minkébé en attendant l'élaboration future du plan de gestion du parc national ;
- définir les limites autorisées pour la pratique des activités de subsistance;

- définir le matériel à utiliser pour la pratique des activités dont il est question;
- matérialiser le dialogue engagé entre les communautés et l'administration dans le cadre du processus de gestion concertée des ressources naturelle prévue par les textes en vigueur sur le territoire national.

c) En matière de Gestion participative de ressources naturelles et prise en compte des droits des communautés locales et autochtones dans les processus de gestion des ressources naturelles

Le Projet de cartographie participative a développé une dynamique nouvelle autour de la gestion des ressources naturelles du massif forestier de Minkébé. Le projet a permis d'expérimenter l'approche de gestion participative telle que prévue par les textes en vigueur dans notre pays. En effet par son approche de consultation des différentes parties et d'atelier multi-acteurs, la gestion des ressources de Minvoul se trouve progressivement révolutionnée. Pour la première fois et de façon officielle, communautés, ONG et Administration ont pu se retrouver afin d'échanger non seulement sur les travaux de cartographie participative mais aussi pour la mise en place d'un modèle de gestion participative qui tiennent compte des droits des communautés. Le caractère fructueux de ces échanges se matérialise d'ailleurs par la signature en cours du protocole d'accord ci-dessus mentionné.

I -2) Opportunités/ Recommandations pour Minvoul

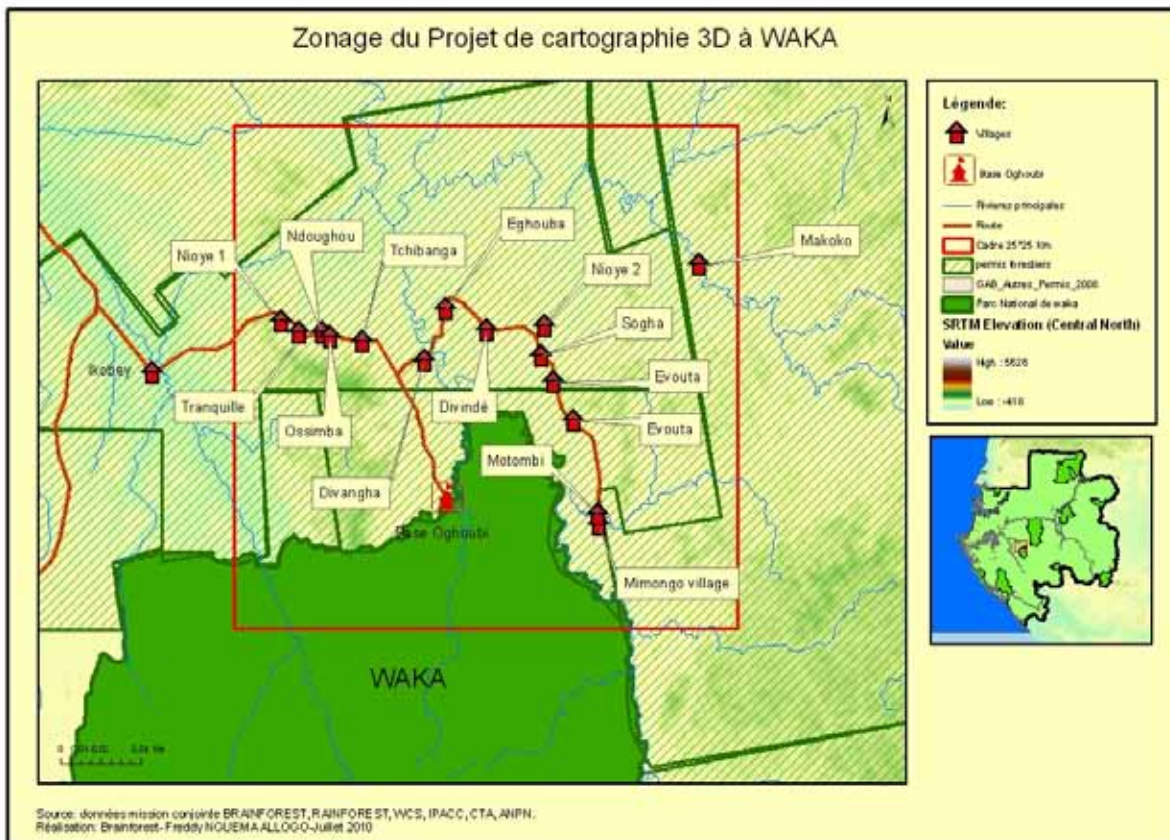
En nous inspirant non seulement du contexte actuel mais aussi des avancées obtenues dans le cadre de ce projet dans cette zone, nous formulons les recommandations suivantes:

- Faire le suivi du protocole d'entente en cours de signature entre l'administration et les communautés;
- Procéder à la vulgarisation du protocole signé auprès des parties prenantes du moins celles qui n'ont pas pris part aux négociation ;
- Procéder à la mise en place d'un comité restreint qui va s'assurer non seulement du respect de ce protocole mais aussi de maintenir la dynamique impulsée autours de la gestion des ressources naturelles à Minvoul;

- Développer un plan de gestion du parc national qui tienne compte des travaux de cartographie participative réalisées et qui s'en inspire;
- En raison du démarrage imminent de nouveau chantier forestier dans la zone, il est important de préparer les communautés sur les dispositions du code forestier en rapport avec leurs droits;
- Procéder à la délimitation du parc et de sa zone périphérique en faisant usage de la cartographie participative;
- Faire également recours à l'usage de la cartographie participative dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières;
- Veiller à impliquer les exploitants forestiers dans la dynamique développée autour de la gestion durable des ressources naturelles dans la zone;
- Développer des pistes de travail sur les forêts communautaires sur la base de la cartographie participative.

II - ZONE DE LA NGOUNIÉ : IKOBEY

II -1) Résultats du projet de cartographie participative en 3D à Ikobey



La Cartographie Participative en 3D est une méthode de cartographie à base communautaire qui «intègre les connaissances locales spatiale avec les données sur l'élévation de la terre et la profondeur de la mer pour produire des maquettes en relief autonome, à l'échelle et géo-référencées, Essentiellement basée sur des connaissances spatiales locales. L'utilisation des terres et la couverture, et d'autres sont représentées par des informateurs sur le modèle, par l'utilisation de punaises (points), fils (lignes) et les peintures (polygones). A la fin, une grille de l'échelle géo-référencées est appliquée pour faciliter l'extraction de données ou d'importation. Les données représentées sur le modèle sont extraites, numérisées et tracées. Contrairement à la plupart des

techniques de cartographie communautaire, qui normalement implique la population locale à travers des descentes en forêt pour recueillir des données géo référencées, la modélisation 3D participative réunit des personnes différentes dans un même endroit, ces derniers transfèrent sur la maquette leur savoir traditionnel encré en eux. L'approche est particulièrement bien adaptée aux zones au relief accidenté ou montagneux, telle que Ikobey.

a) En matière de Renforcement des capacités

L'activité, qui est la première du genre en Afrique centrale, a servi de cadre de formation et de renforcement des capacités des acteurs sous-régionaux.

Formation en cartographie participative 3D

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet dans la province, près de (14) villages situés dans la périphérie nord-est du parc ont été initiés aux méthodes de cartographie participative en 3D et plus de 27 individus provenant des administrations publiques chargées de la gestion des ressources naturelles, de la sociétés civiles nationales et internationales ont été formées en méthodologie de travail avec les communautés et de cartographie en 3D, au cours d'un atelier sous-régional.



Photo : Formation et information sur les tenants et les aboutissants et la pratique de la cartographie en 3D

Appui des communautés dans la présentation aux autorités locales de la maquette et des zones d'activités et d'utilisation des ressources naturelle.

En vue de permettre une présentation efficace des résultats obtenus aux décideurs et permettre que leur maquette soit reconnue et prise en compte, et leurs connaissances et savoirs soient valorisés dans les processus locaux en matière de gestion des ressources naturelle et de tourisme, les communautés ont connu une préparation efficace.

b) En matière de production de cartes et de Documents

Cartes et Maquette Produites

Au total une maquette sur l'utilisation de l'espace et les ressources naturelles par les communautés et une carte en 2D ont été produites dans le cadre de l'activité 3 D dans la province (voir figures ci-dessous).

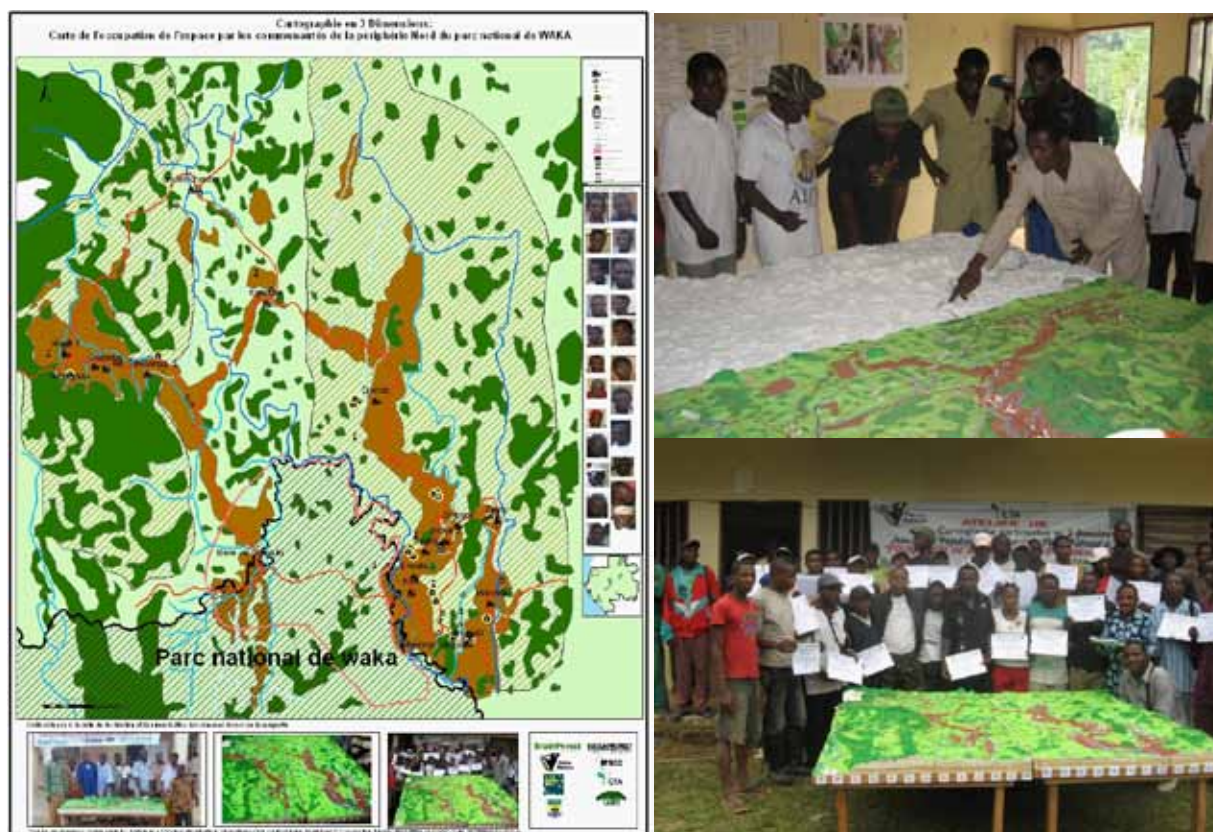


Figure1 : Carte issue de l'extraction des données de la maquette en 3D, Image Atelier de cartographie en 3D

Documents produits

Un Rapport de l'atelier de cartographie participative en 3D:

Ce rapport présente les différentes étapes de la construction de la maquette jusqu'à son enrichissement par les communautés Babongo et Tsogho. Il énumère les grandes lignes du processus tout en revenant sur les différents enseignements reçus par les participants. Il présente les grandes recommandations et les attentes des communautés vis-à-vis de l'administration (ANPN et Eaux et Forêts) et de la principale société forestière dans la zone, Sunly.

Un Rapport sur le Mode de vie et la Gestion des Ressources naturelles par les communautés locales

Produit dans le souci d'étayer les cartes participatives, ce rapport présente les différents modes de vie et de gestion des ressources naturelles par les communautés ainsi que les principales difficultés qu'elles éprouvent dans le cadre de l'accès à celles-ci. Le rapport présente également quelques recommandations à mettre en œuvre pour une gestion efficace des ressources de la zone.

II -2) Opportunités /Recommandations pour la zone d'Ikobey

Les principaux résultats obtenus sont l'occasion de faire reconnaître les droits des communautés dans l'accès et la gestion des ressources naturelles à travers les processus en cours tels que:

- Mettre sur pieds une collaboration entre les acteurs locaux (WCS, Brainforest, ANPN, MINAPYGA et communautés locales) pour la capitalisation des acquis de la 3D.
- La mise en place du plan de gestion du parc en s'inspirant de la maquette produite.

Le projet de cartographie participative dans la province de la Ngounié a fourni une opportunité unique aux communautés BABONGO et TSOGHO de matérialiser leur connaissance traditionnel immatériel à travers la construction d'une maquette d'occupation de l'espace de la périphérie du parc national de la WAKA.

Il a été aussi l'occasion pour les Administrations et ONGs nationales et Internationales de bénéficier de la formation et à être exposé aux méthodes PGIS / P3DM donnée par des experts du CTA et IPACC, mais ce projet a aussi permis la facilitation des rencontres d'échanges entre les partenaires de la société civile intervenant dans le cadre de la défense des droits des communautés autochtones.

L'adoption de la P3DM au Gabon a permis dans le même temps à d'autres acteurs telles que les organisations de Conservation qui on pu travailler en synergie avec le projet par la réalisation d'action communes en vue d'une meilleure prise en compte des intérêts des communautés forestières dans la gestion des aires protégées. Nous citerons le WRI dans le cadre de la mise en place d'un atlas forestier du Gabon. La carte produite est là, une opportunité dont pourra aussi se servir, entre autres, le ministère de l'Environnement, responsable de l'élaboration des RPP dans le cadre du processus REDD.

Recommandations et attentes

ACTIONS ATTENDUES PAR LES COMMUNAUTÉS ET RECOMMANDATIONS	CIBLES
Changer le Nom du Parc National de la Waka en Parc national d'IKOBEY, Reculer les limites du Parc, Impliquer les communautés dans la gestion du Parc national : partage équitable des ressources issues de la gestion du parc (Babongo et Tsogho), reconnaissance des terroirs villageois, prise en compte des droits coutumiers et valorisation les savoirs locaux des communautés dans la gestion du parc.	Agence National des Parcs Nationaux...
Réception des bénéfices issus de l'exploitation forestière	Ministère des Eaux et Forêts et Société forestière...
Régler les problèmes de conflits hommes faunes (destruction des cultures par les animaux « éléphants »...). Eduquer, Former et Sensibiliser les communautés sur la loi sur les parcs nationaux et la gestion durable des ressources naturelles, Mettre en place un cadre concerté de gestion des ressources naturelles.	Agence National des Parcs Nationaux, Ministère des Eaux et Forêts et Ministère de l'agriculture et ONG
Acquisition des PGG pour la construction, Prise en compte des autochtones dans l'emploi dans les chantiers	Ministère des Eaux et Forêts, Société forestière...
La capitalisation des résultats obtenus dans la 3 D	Administration, Brainforest, WCS, MINAPYGA
La facilitation des échanges entre les différents acteurs	Brainforest et WCS

III - ZONE DE L'OGOOUÉ-IVINDO : MAKOKOU

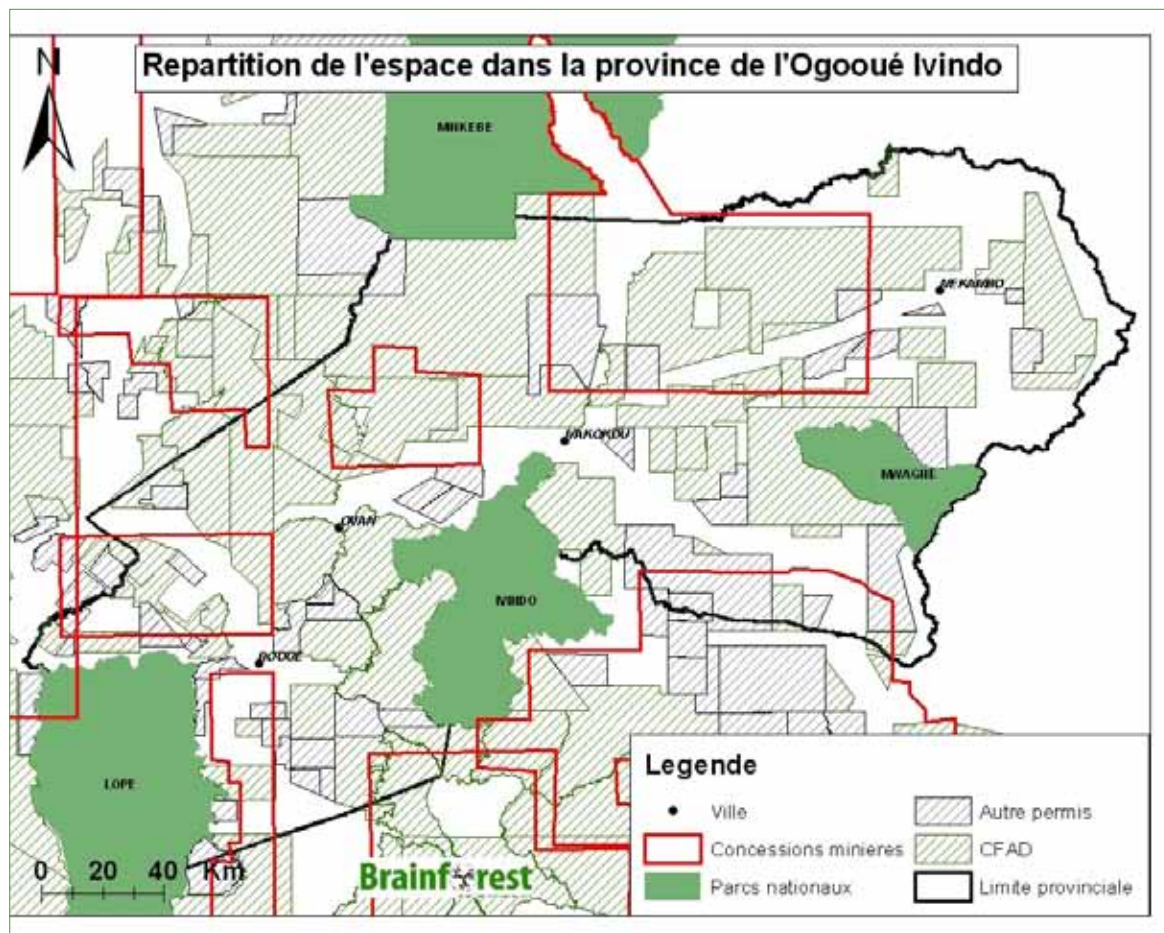


Figure : Répartition de l'espace dans la province de l'Ogooué Ivindo

La cartographie participative a été développée avec quatre (4) villages à savoir: Loaloa, Mekob, Mayibouth 1 et Adjap.

III -1) Résultats du projet dans l'Ogooué-Ivindo

a) *En matière de Renforcement des capacités*

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet dans la province, quatre (4) personnes provenant des administrations publiques en charge de la gestion des ressources naturelles au niveau local ont été formées dans les méthodes de travail participatif. De même, 15 membres des communautés issus de 4 villages ont été formés à l'utilisation du GPS et la collecte de données cartographiques.



Figure : Carte de localisation des villages impliqués

Tableau 1 : Personnes ayant été formées en méthode de travail participatif

	Noms et Prénoms	Origines professionnelles	Statut
1	ESSONO BIBANG Alain	Inspection des Eaux et des Forêts de l'Ogooué Ivindo	Agent des Eaux et Forêts
2	KOUBAPEY Guy Roger	ANPN- Parc national de l'Ivindo/FIGET	Ecoguide (FIGET)
3	PANGONA Juste Parfait	FIGET	Agent
4	YENZO Rony Ulrich	ANPN- Parc national de Minkébé	Ecogarde (ANPN)

Tableau 2 : répartition des cartographes locaux qui ont été formé en fonction de leurs villages

Villages	Nombre de cartographe formé
Mayibouth 1	4
Mekob	5
Loaloa	2
Adjap	4
Total	15

Pour amorcer la phase de négociation et de lobbying avec les décideurs et permettre ainsi que d'une part leur carte soient reconnues et celles-ci soient prise en compte dans les processus locaux en matière de gestion des ressources naturelle, les communautés ont été appuyées dans la définition des critères de choix de leurs représentants encore appelés « députés communautaires ». Sur la base de ces critères définis de façon participative, celles-ci ont procédé au choix des huit (8) personnes qui devront en tant que de besoin représenter la communauté afin de défendre ses intérêts dans les processus locaux de gestion des ressources naturelles et de partage des bénéfices y relatifs.

Tableau 3 : récapitulatif des représentants des communautés

Noms et prénoms	Villages	Contacts
ABAH Jean Robert	Mekob	
BASTOTO Célestin Bonasse	Mayibouth I	
BOBA Jean-Jacques	Adjap- Banapouté	
David	Loaloa	
MASSONA Albert	Loaloa	07 90 50 04
MBAYA MBAYA Judes Paulin	Mayibouth I	07 15 91 20
MOUNGOULOU Jean-Pierre	Adjap- Banapouté	
NDOH OKOYE Daniel	Mekob	

b) En matière de Cartes et documents produits

Cartes Produites

4 cartes participatives des terroirs villageois et d'utilisation des ressources naturelles par les communautés ont été produites dans l'Ogooué- Ivindo (voir figures ci-dessous):

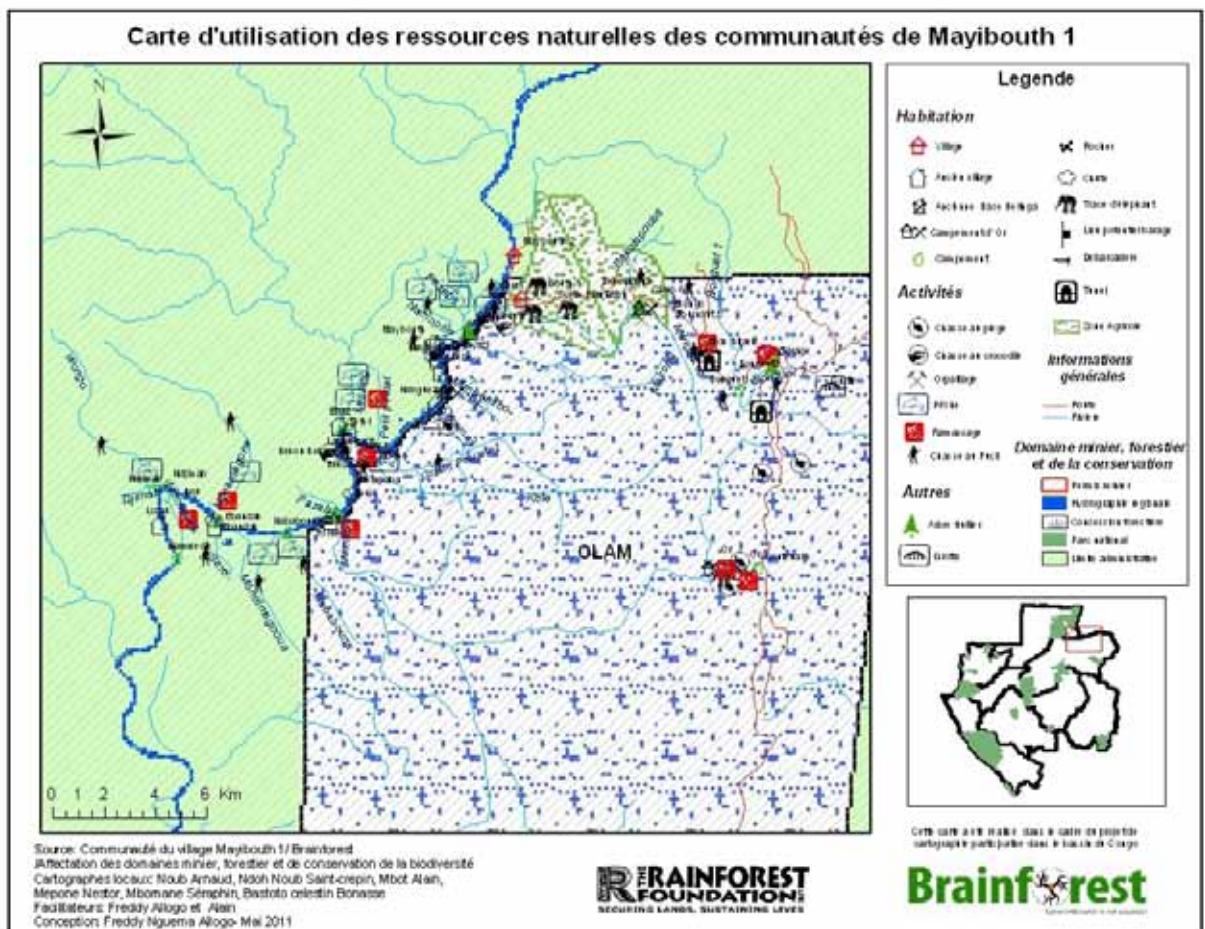


Figure 2 : carte d'utilisation des ressources naturelles de la communauté de Mayibouth 1

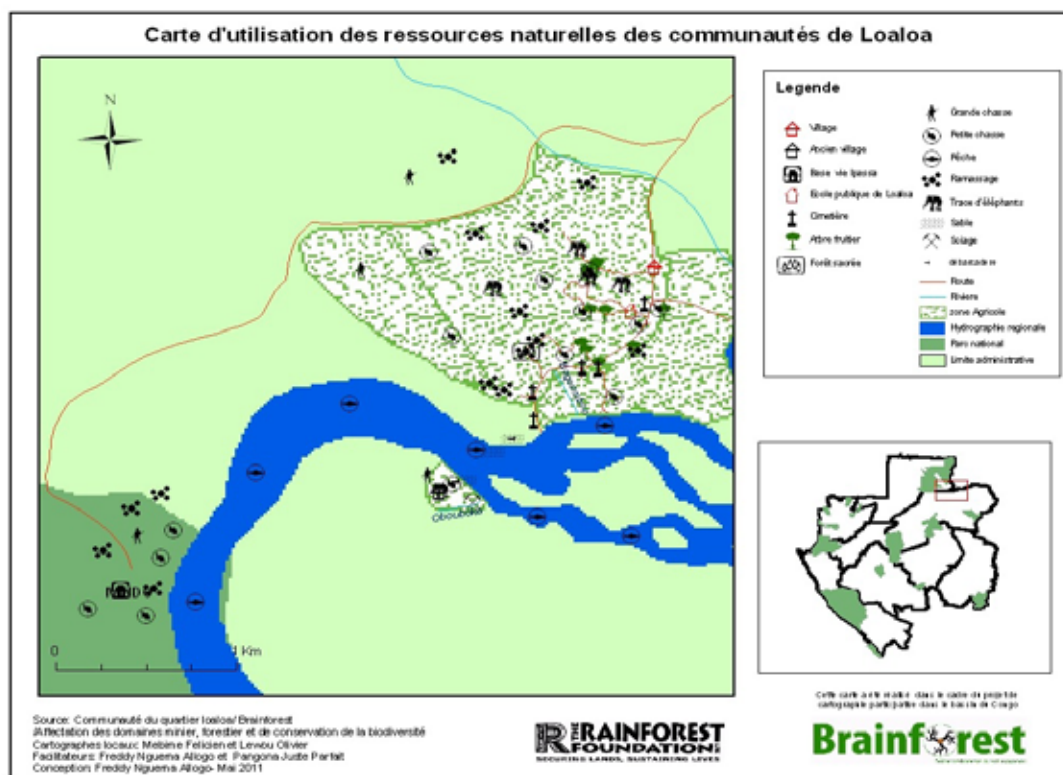


Figure 3 : carte d'utilisation des ressources naturelles de la communauté de Loaloe

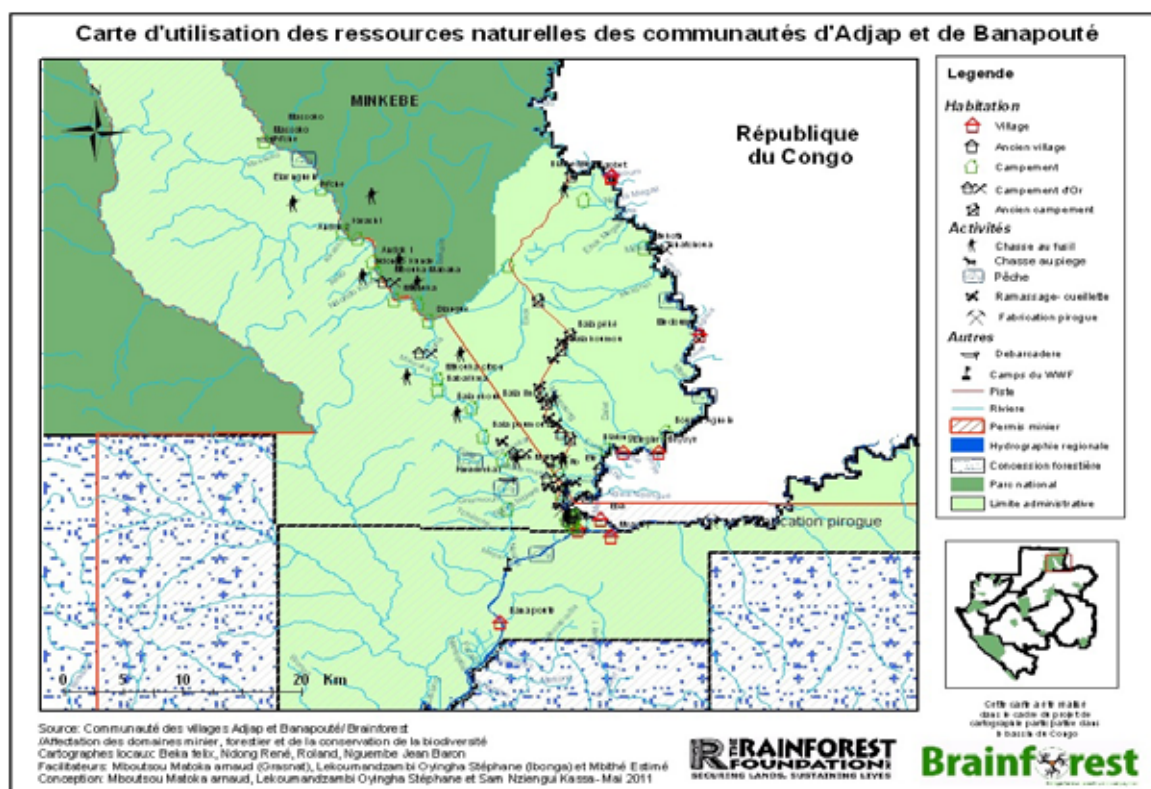


Figure 4 : Carte d'utilisation des ressources naturelles des communautés d'Adjap- Banapouté

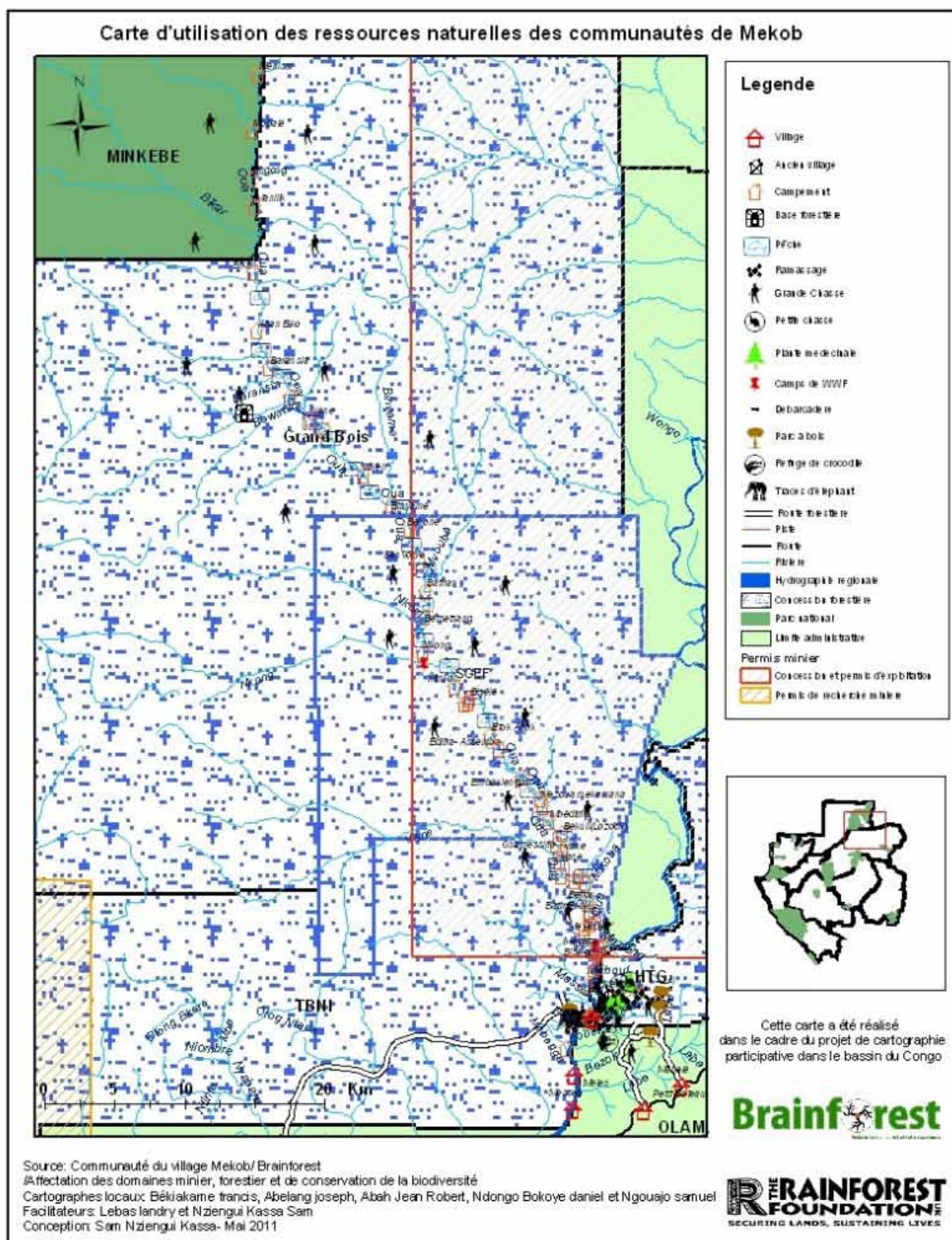


Figure 1 : carte d'utilisation des ressources naturelles de la communauté de Mekob

Documents produits

Rapport d'étude préliminaire sur les terroirs ancestraux dans le parc national de l'Ivindo

Cette étude retrace l'histoire des migrations des peuples Kota qui sont partis du Bas Ivindo pour la ville de Makokou. Cette étude est surtout un outil d'orientation pour le gestionnaire dans la mise en place des contrats d'accès et d'utilisation des ressources naturelles par les communautés dans le parc.

Par ailleurs, l'Etude sur les terroirs ancestraux vient sans équivoque confirmer l'appartenance et l'attachement ancestral à ces terres, des communautés Kota des quartiers Epasendjè I, II et Mbolo III, aux chutes Kongou (bas Ivindo). Il est plus que nécessaire que les différentes parties prenantes fassent preuve d'ouverture et de dialogue pour que soient mis en place des cadres de concertation et de consultation au niveau local et des contrats de gestion pour une prise en compte de ces résultats dans le futur plan de gestion. Ceci afin d'apaiser les relations conflictuelles existant quant à ce qui concerne la pratique des droits d'usage coutumiers dans cette zone du bas Ivindo.

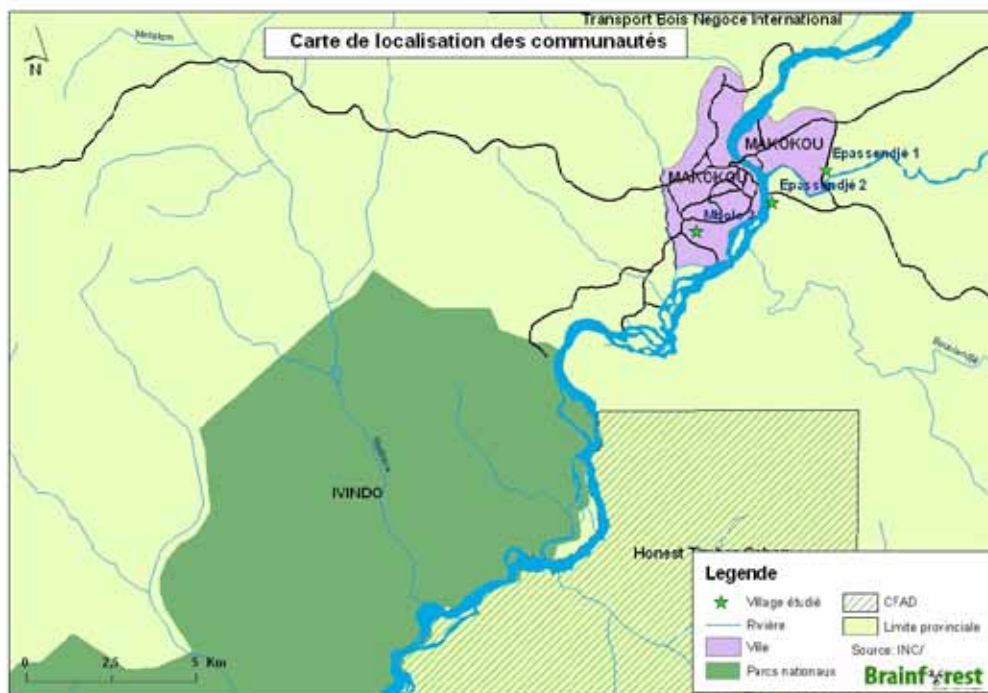


Figure : Carte de localisation des villages concernés par l'étude préliminaire

Rapport de l'étude sur le Mode de vie et la Gestion des Ressources Naturelles par les communautés d'Adjap-Banapouté, Mayiboth, Mekob et Loaloe

Produit en complément du travail de Cartographie, ce rapport comme son titre l'indique retrace les conditions de vie des communautés, leurs habitudes alimentaires et leurs pratiques en matière de gestion des ressources naturelles. Ce rapport revient également sur les interactions qui existent entre les communautés et les autres usagers de la forêt dans l'Ogooué-Ivindo. En définitive tout en présentant le seuil de prise en compte des droits des communautés dans les processus locaux de gestion des ressources naturelles, le rapport s'achève à travers la formulation de plusieurs recommandations nécessaires à la mise en place d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles.

III -2) Opportunités / Recommandations pour la zone de l'Ogooué-Ivindo

Actuellement, il existe au Gabon, des processus politiques, stratégiques et législatifs en cours susceptibles de créer des opportunités pour reconnaître les droits fonciers et les droits d'utilisation des ressources par les communautés forestières. De même, le contexte de l'Ogooué-Ivindo en raison de la diversité des usagers de l'espace et des rapports parfois conflictuels qui en découlent avec les communautés locales, a plus que besoin non seulement de tenir compte des présents résultats mais également de les dupliquer avec de nouvelles communautés pour une cartographie des terroirs villageois de toute la province.

Les présents résultats pourraient être capitalisés dans le cadre des processus ci-après:

- La révision des protocoles d'ententes sur la gestion de la faune dans le bloc forestier Djoua- Zadié- Mwagne, la gestion de la chasse dans l'intervalle des parcs nationaux Minkébé- Ivindo et la gestion de la chasse le long de la rivière Oua à l'horizon 2015. Par ailleurs, tous ces protocoles n'ont pas encore été validés par le ministre de tutelle par l'apposition de sa signature. La Direction Générale de Eaux et des Forêts a prévu si-

gner ces protocoles cette année comme le révèle le plan de travail annuel (PTA) 2011 dudit Ministère;

- L'élaboration des plans de gestion des parcs nationaux de l'Ivindo, Min-kébé et de Mwagna;
- L'élaboration de la cartographie communautaire par les concessionnaires dans le cadre de l'élaboration de leur plan d'aménagement (concessions forestières et minières) ;
- L'identification des communautés devant bénéficier aux retombées des exploitations minières et forestières;
- La délimitation des parcs nationaux et de leurs zones tampons et périphériques;
- Les processus de zonage des forêts au niveau local;
- La création des forêts communautaires;
- Le partage avec les communautés locales des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles (concessions forestières et minières)

IV - ZONE DE L'ESTUAIRE : RIVE GAUCHE

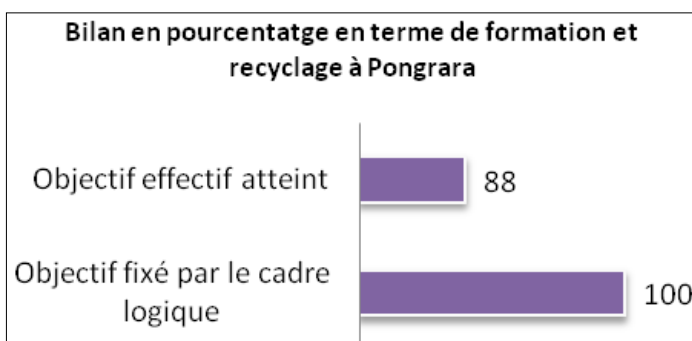


IV -1) Résultats du Projet à Pongara

a) En matière de renforcement des capacités

En termes de formation et renforcement de capacités, le département du Komo Océan a abrité un important atelier de recyclage et de formation des facilitateurs en cartographie participative:

formation et renforcement de capacité	Prévision du cadre logique
10 nouveaux facilitateurs	10
16 facilitateurs recyclés	18



A cet effet, 26 facilitateurs ont été formés en cartographie participative. Il s'agissait de neuf (9) agents des administrations publiques concernées par la gestion des ressources naturelles et de dix-sept (17) membres d'ONG.

Les activités développées à la Rive Gauche ont également servi de cadre de renforcement des capacités des populations locales. En effet, 12 cartographes locaux repartis comme suit ont bénéficié de formation en manipulation de GPS et collecte de données cartographiques:

Village	Chinchoua,	Mvan ayong,	Atonda Simba,	Bissobi-nam,	Matek Mavie,Alarmeké, Oveng et	Pointe-Denis
Nombre de cartographes Formés	2	2	2	2	2	2
Total	12					

b) *En matière de Cartes et documents produits*

Cartes Produites

Au total, 6 cartes des terroirs villageois et d'usage des ressources naturelles des Communautés ont été produites.

(Voir figures P.46-48)

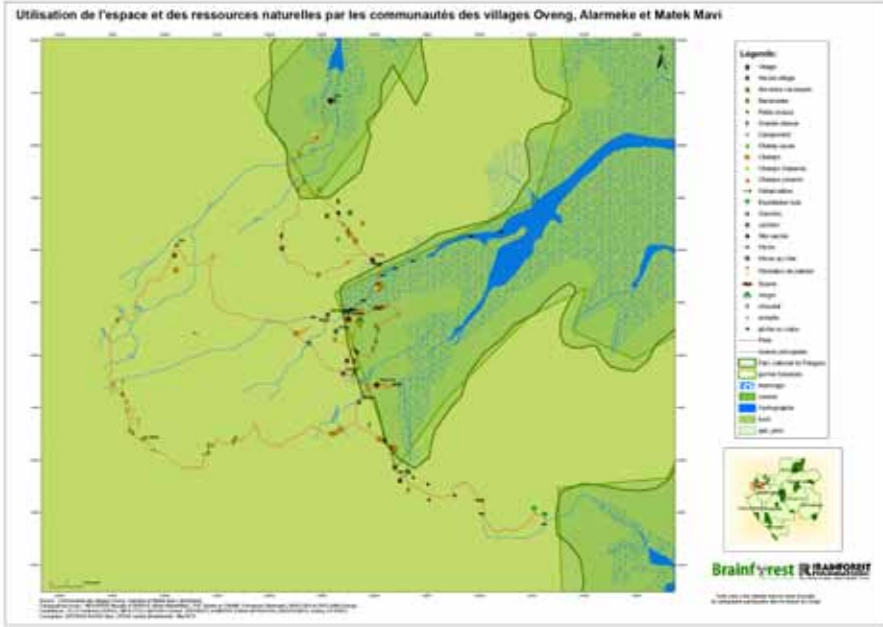


Carte 1 : utilisation des ressources naturelles par les communautés des villages Oveng, Alarmeké, Matek mavi

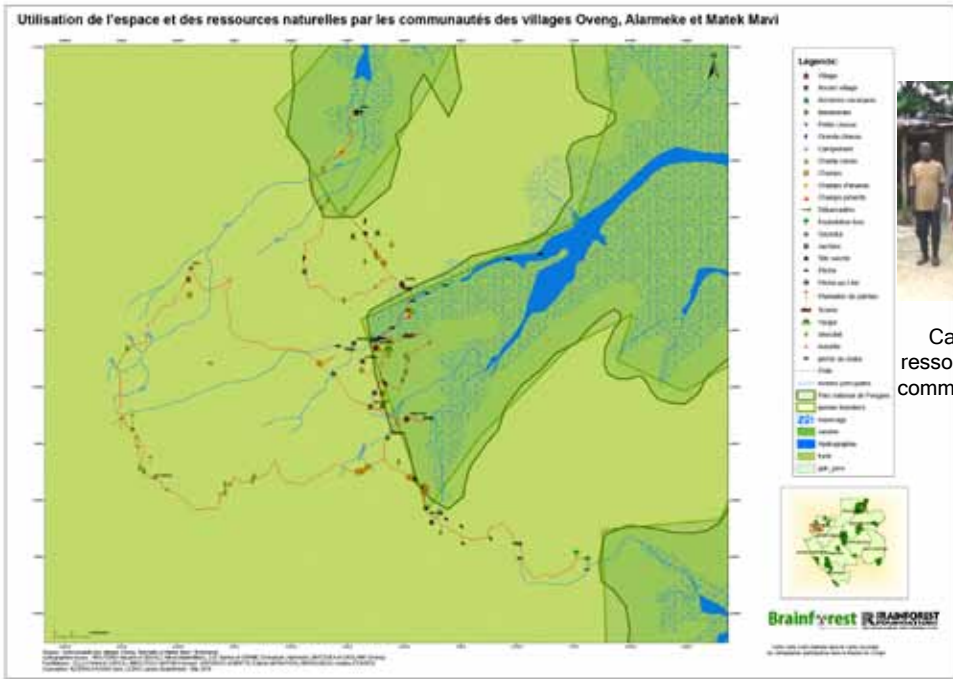


Carte2 : utilisation des ressources naturelles par les communautés de la pointe dénís

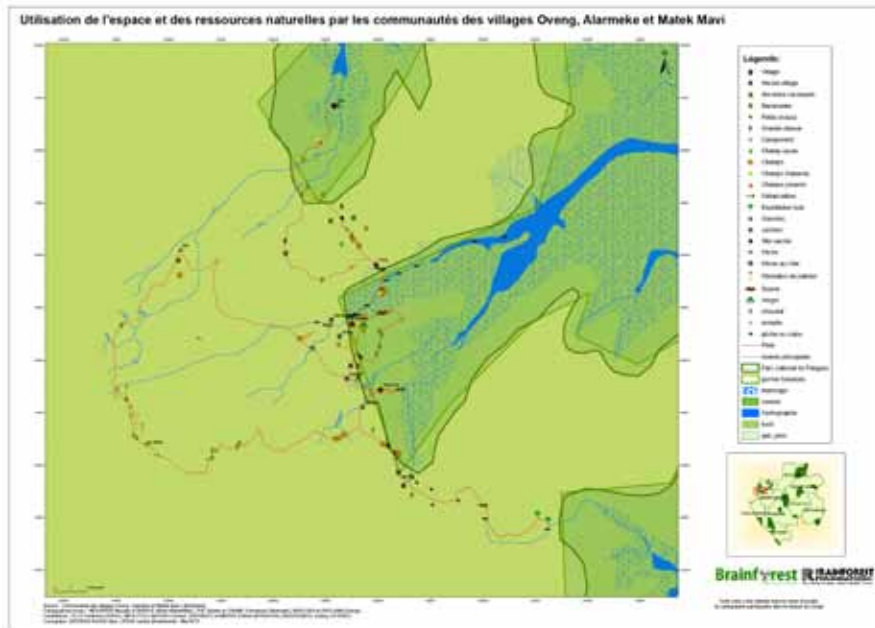




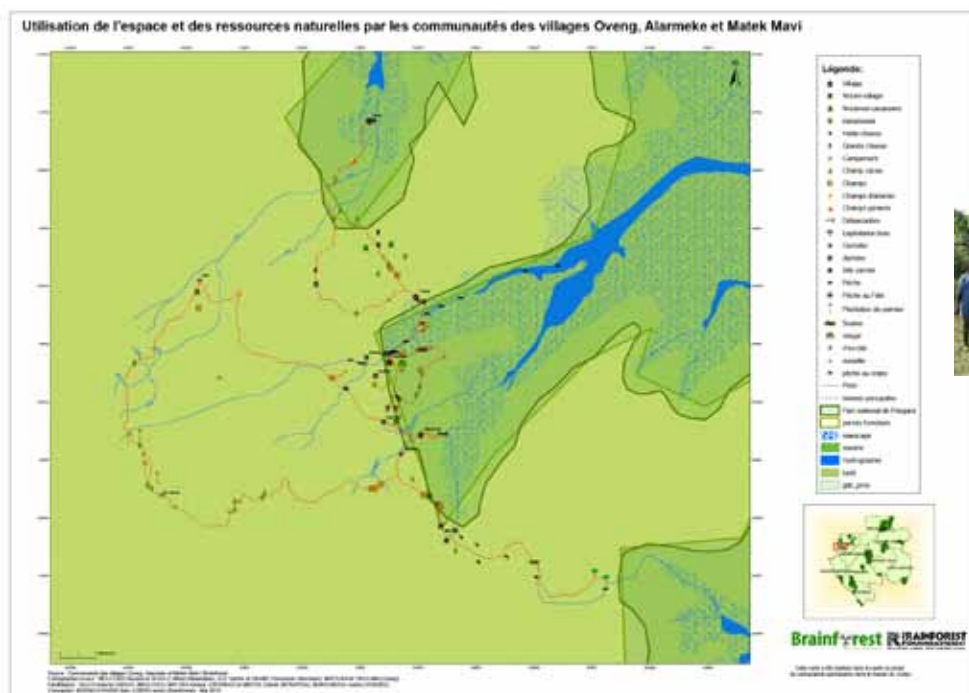
Carte 3 : utilisation des ressources naturelles par les communautés d'Atonda Simba



Carte 4 : utilisation des
ressources naturelles par les
communautés de Bissobinam
et Odoko



Carte 5 : utilisation des ressources naturelles par les communautés de Nvan Ayong



Carte 6 : utilisation des ressources naturelles par les communautés de Chinchoua

En résumé, 6 cartes définitives réalisées grâce à la collecte de plus de 400 coordonnées GPS par les communautés représentants les lieux d'activités de 8 villages d'une population d'environ 945 individus ont été les principaux résultats obtenus. Voir tableau ci dessous

Nombre de cartographes locaux formés	Nombre de villages	Nombre d'Individus	Nombre de points GPS	Nombre de carte aux sols	Nombre de carte produite	Nombre de rapport produit
12	8	945	400	5	6	6

Documents produits

Un Rapport d'Etude intitulé : « Mode de vie et Gestion des Ressources Naturelles par les Communautés vivant dans la périphérie du Parc National de Pongara »

Ce rapport qui présente comme son titre l'indique le mode de vie et de gestion des ressources naturelles par les communautés ainsi que les principales difficultés qu'elles éprouvent dans le cadre de l'accès à celles-ci a été produit dans le souci d'appuyer les cartes participatives.

Tout en présentant le contexte historique, le présent rapport présente le fort attachement des communautés de la zone à l'utilisation des ressources naturelles pour leur survie. Ce rapport parle également des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles (Existence des pratiques de mauvaise gestion de ressources naturelles, conflits au niveau de l'utilisation de l'espace, absence d'un cadre de dialogue entre les différentes usagers de la forêt, problème d'accès et d'usage des ressources par les communautés, absence de délimitation du par cet de sa zone périphérique, absence de retombées de l'exploitation forestière pour les communautés etc.) dans la zone et présent quelques recommandations (éducation environnementale, développement des alternative à la chasse, prise en compte des droits d'usage des communautés dans la gestion du par cet de la concession forestière, matérialisation des limite du par cet de sa zone périphérique etc.) en guise de solution ont été faites à cet effet.

Un Rapport de restitution des activités de cartographie participative menées avec quelques communautés vivant à l'intérieur et dans la périphérie du Parc national de Pongara

En vue de procéder à la restitution des résultats des projets intitulés pour l'un «*Cartographie Participative dans le Bassin du Congo* » et pour l'autre «*Faciliter l'implication des communautés dans la gestion des Parcs nationaux au Gabon*» que Brainforest a mis en œuvre dans la zone depuis l'année 2009, en collaboration avec les différents groupes cibles (communautés locales, société civile, autorités administratives, gestionnaires des ressources naturelles), celle-ci en collaboration avec la Rainforest Foundation UK, a organisé un atelier portant sur la restitution des travaux de cartographie.

A travers celui-ci, il était question de façon globale de contribuer à la mise en place dans la zone de Pongara d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles qui tienne compte des droits des communautés locales et autochtones. De façon spécifique, il était question de :

- Faire une restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menées sur la gestion des forêts par les communautés locales et autochtones de Pongara ;
- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts de pongara sur le système actuel de gestion des ressources naturelles et les changements souhaités ;
- Faciliter la prise en compte des droits des communautés dans les processus locaux de gestion des forêts à travers la capitalisation des travaux de cartographie et des recherches participatives menées ;
- Amorcer la réflexion sur l'idée de mise en place de comité de suivi de gestion des ressources naturelles dans la zone de pongara.

Ce rapport revient amplement sur le déroulement et le contenu des échanges de même les résolutions qui ont été prises en vue de l'implication effective des communautés et de la bonne gestion des ressources du Parc national de Pongara et de sa périphérie.

IV -2) Opportunités / Recommandations pour la Rive Gauche (Pongara)

A l'issue de notre travail et sur la base des différentes informations recueillies et dont l'essentiel figure dans les différents rapports, nous ferons les recommandations suivantes et qui, bien que n'étant pas la panacée pour l'ensemble des problèmes inventoriés, constituent néanmoins un début de solution à ceux-ci.

Eduquer, Former et Sensibiliser les communautés sur la loi sur les parcs nationaux et la gestion durable des ressources naturelles

L'un des préalables pour les gestionnaires du parc doit consister en une large vulgarisation de la loi sur les parcs qui, elle, revient amplement sur les contours, les enjeux et les modalités de création et de gestion des parcs nationaux.

La loi sur les parcs nationaux, à travers son article 2, abonde de manière explicite dans ce sens lorsqu'elle parle de l'information, de l'éducation et de la communication environnementale comme des outils de promotion de la politique de protection et de valorisation durable des parcs nationaux. Tel est également le cas de la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles. En effet, en son article xx qui traite du renforcement des capacités, de l'éducation et de la formation, ce texte mentionne clairement qu'il est du devoir des Etats-parties d'œuvrer à la promotion de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des populations à tous les niveaux en matière d'environnement, afin qu'elles prennent mieux conscience de l'étroite dépendance dans laquelle elles se trouvent vis-à-vis des ressources naturelles et comprennent mieux les raisons et les règles de l'utilisation durable de ces ressources.

Mettre en place un cadre concerté de gestion des ressources naturelles

Les enjeux politiques à l'échelle internationale et la recherche des solutions alternatives aux orientations classiques de gestion des forêts, sont à l'origine de l'exploration de nouvelles approches de gestion des ressources naturelles (Nguingiri, 1997).

Aujourd'hui, l'évolution des pratiques de gestion est le passage d'une approche centraliste vers une approche participative (gestion participative ou contractuelle). Cette vision a d'ailleurs été entérinée par notre législateur à travers les articles 18 et 45 qui prévoient, dans le cadre de la gestion des parcs nationaux, la création des comités consultatifs de gestion locaux au sein desquels les responsables du parc coopèrent avec les autorités locales.

Ces comités apparaissent dès lors comme des cadres idoines de concertation entre les gestionnaires de l'Aire Protégée et les autres acteurs qui interviennent dans le parc soit de manière directe, soit de manière indirecte. A travers ceux-ci, il s'agira alors, pour les uns et les autres, de toucher à l'ensemble des questions en rapport avec la gestion du parc national en vue d'asseoir une politique de gestion bénéficiant aux différents acteurs.

Procéder d'une part à la matérialisation des limites du parc et d'autre part à la délimitation et à la matérialisation des zones tampon et périphérique du parc national

Afin de le rendre visible non seulement pour les communautés riveraines, mais également pour tous les autres usagers, nous pensons qu'un travail prioritaire de matérialisation des limites du parc devra être effectué sur le terrain. A ce travail préalable devra s'ajouter la délimitation et la matérialisation des zones tampon et périphérique du parc national. Et pour plus d'efficacité, nous préconisons l'usage de la méthode de cartographie participative.

Reconnaitre les terroirs villageois, prendre en compte les droits coutumiers et valoriser les savoirs locaux des communautés dans la gestion du parc

La convention internationale sur la biodiversité adoptée lors du sommet de la terre, tenu à Rio en juin 1992 recommande aux Gouvernements de « préserver les méthodes traditionnelles de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et s'en inspirer aussi largement que possible, en associant pleinement les populations concernées à leurs efforts ».

Pour Posey (1995), chaque peuple possède son TEK (Traditional Ecological Knowledge), c'est-à-dire un ensemble de connaissances écologiques traditionnelles. Par ailleurs, en Afrique, le discours des décideurs politiques dans le domaine de la gestion des ressources naturelles a nettement évolué. Ils insistent de plus en plus sur une réelle implication des populations locales aux décisions concernant la gestion des ressources de leurs terroirs.

En effet, dans son article XVII portant sur les Droits Traditionnels des Communautés Locales et Connaissances Traditionnelles, la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des ressources Naturelles fait les recommandations suivantes :

Les Parties prennent des mesures législatives et autres pour faire en sorte que les droits traditionnels et de propriété intellectuelle des communautés locales, y compris les droits des agriculteurs, soient respectés, en accord avec les dispositions de la présente Convention.

Les Parties prennent les mesures nécessaires pour permettre une participation active des communautés locales au processus de planification et de gestion des ressources naturelles dont elles dépendent en vue de susciter des incitations, sur le plan local, à la conservation et à l'utilisation durable de ces ressources.

Cette logique est également soutenue par la loi sur les parcs nationaux en son article 21 lorsqu'elle recommande à l'administration des parcs d'élaborer les plans de gestion des parcs nationaux après consultation de toutes les parties intéressées, dont les communautés de la zone périphérique et celles vivant, le cas échéant, à l'intérieur du parc au moment de sa création. Pour le législateur, le plan de gestion doit nécessairement tenir compte des usages et droits coutumiers.

Gérer le conflit Homme-Animaux

Dans ce volet, les communautés affirment subir davantage de désastres de la part des éléphants. Pour elles, l'éléphant constitue un obstacle considérable à la pratique des activités agricoles. Dans certains villages comme Makok, l'activité agricole a été définitivement abandonnée suite aux nombreuses incursions des troupes d'éléphants dans les champs.

Développer des alternatives à la chasse

Afin de limiter la pression exercée en matière de chasse sur le parc national, nous pensons judicieux de développer de manière participative des alternatives à la chasse. Cette préoccupation a été d'ailleurs largement soulevée par les communautés durant notre passage. Les domaines prioritaires identifiés sont les suivants:

- le développement de microprojets et des activités génératrices de revenus dans les villages;
- le renforcement des capacités agro-sylvo-pastorales des communautés (agriculture, élevage, Produits Forestiers Non Ligneux et organisation des marchés);
- le développement de l'écotourisme et la valorisation des savoirs locaux.

Difficultés

La mise en œuvre du projet dans ces zones a connu de nombreuses perturbations suites aux éléments ci-après :

- Le climat politique et sociale inquiétant (décès du président, mouvements pré et post électoraux lors de la dernière présidentielle etc.) ;
- La cessation des activités avec les communautés pendant une longue période suite aux difficultés organisationnelles et fonctionnelles internes;
- La panne du Bac pour faciliter la traversée des personnes et des véhicules pour les villages du côté d'Ikobey;
- L'absence de disponibilité des partenaires au projet dans certaines circonstances et leur instabilité dans leur milieu de vie ;
- La mauvaise perception au départ du projet et les réticences de certaines autorités locales et administrations techniques concernées à faciliter sa mise en œuvre ;
- L'obligation préalable d'obtenir une autorisation auprès de l'ANPN pour l'appui des communautés dans la cartographie de leurs terroirs villageois se trouvant dans le parc national de l'Ivindo ;
- Le coût élevé de la logistique pour la réalisation des activités dans certaines localités en raison de la situation géographique des villages concernés dont l'accès n'est possible que par voie d'eau ;
- Les missions de lutte anti braconnage menées par l'ANPN juste après les missions de collecte de donnée réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet à Pongara ;
- Le fait que l'équipe de projet soit basée à Libreville sans relais permanent sur le terrain a été également un grand blocage en terme de permanence de l'activité sur le terrain.



Conclusion générale

De façon générale, le projet de cartographie participative aura permis tout en renforçant les capacités des partenaires d'appuyer des communautés locales dans la production des cartes des terroirs villageois et d'utilisation de ressources. Ces cartes ont d'ailleurs servi de base pour les échanges multi-acteurs en vue d'une meilleure prise en compte des droits des communautés dans les processus locaux de gestion des ressources naturelles et par conséquent de résolution de conflit concernant la gestion durable des ressources naturelles.

Eu égard à cela, la cartographie participative s'impose comme un outil efficace de consultation et d'implication des communautés dans l'ensemble des processus nationaux en rapport avec la gestion des ressources et des terres. Toutefois, la cartographie participative dont il est question ici est celle qui est pratiquée dans les règles de l'art, c'est-à-dire celle qui est réalisée sur la base d'une méthodologie bien précise avec les communautés au centre du processus. Il n'est certainement pas question de faire usage d'une cartographie pour des objectifs ignobles, dont la finalité serait de restreindre l'utilisation des forêts par les communautés. Une telle approche aurait alors pour principal incident de vider la cartographie participative de son essence d'outil de consultation et de prise en compte des droits.

Il n'est certainement pas question pour nous, de faire de la cartographie participative la panacée en matière de gestion de conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles. Cependant, celle-ci a le mérite lorsqu'elle est menée

de façon satisfaisante, de servir de base solide pour les discussions entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des espaces communs ou voisins. C'est la raison pour laquelle, nous recommandons l'usage de la cartographie participative dans les processus ci-après :

- le processus d'élaboration des plans d'aménagement et des plans de gestion des parcs nationaux, concessions forestières et minières ;
- la réalisation de la cartographie communautaire dans le cadre de l'exploitation forestière et minière;
- le zonage des forêts et l'affectation des terres en milieu rural;
- la délimitation des parcs nationaux et leurs zones périphériques;
- la création des forêts communautaires.



Brainforest
Projet de développement durable et d'engagement

BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brain-forest.org – www.brain-forest.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C